LA VIE COMMUNALE

Mot du Maire 1
Vœux du député et des conseillers départementaux 2
État civil 3
Paroisse Sainte-Marie 4
Urbanisme 5
Pluviométrie 6
Point finances 7-9
Tarifs location salles municipales 10
Sécurité routière dans l'agglomération 11
Travaux communaux 12-13
Correspondant Défense 14
Hommage à Louis Robert 15
Nos jeunes ont du talent 16
Dispositif argent de poche 17
Multisports 18
Maisons des assistantes maternelles 19
Périscolaires 20-21
École publique Anne-Sylvestre 22-23
Bibliothèque municipale 24
Commerces de proximité 25
Services et entreprises 26-27
Conseils municipaux 28-47

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations communales 48
À vos agendas 49
Les Feux d'Été Cotellois 50
Les Freine'Tard 51
Les Coteaux de la Roche 52
Club des Jeunes 53
Cyclo Loisirs Cotellois 54
Les Maîtres Cotellois 55
Moto Club de la Grée 56
Pétanque Club Pouillé 57
Comité de Jumelage des Grées 58-59
Les Caisses Cotelloises 60
Les Pousses en Folie 61
ADMR 62
Les Pot'à Lilou 63
Les Arts Cotellois 64
Amicale Laïque 65
Comité des fêtes 66
Tennis de Table 67

LA VIE QUOTIDIENNE

COMPA 68
Recensement citoyen 69
Collecte des déchets
Calendrier des collectes 70-71
ELI – LAEP 72
SIVU 73
ASSIEL 74
SOS Garde d'Enfants
Solidarité Transport 75
Mission locale 76
Harpes au max
Conseil de développement 77
VOICE44 78
TroCantons 79
ARRA 80
ASSAD44 81
POLLENIZ 82
Les Jardins du Cœur 83
Notez bien 84

Cotelloises, Cotellois

En cette nouvelle année, comment ne pas avoir une pensée sur le monde d'aujourd'hui où de multiples conflits de guerre se sont répandus dans des territoires où arfois même tout semblait paisible. N'oublions pas également toutes les catastrophes naturelles qui ont frappé l'Espagne, la France et plus récemment Mayotte suite au passage du cyclone Chido. Le changement climatique est une réalité et c'est à nous, citoyen, de respecter et de protéger au mieux notre planète.

Je ne commenterais que brièvement les actions du gouvernement où nos parlementaires n'arrivent pas à s'entendre pour le bien des Français. Leurs tergiversations nous obligent à rester prudent sur nos finances et sur nos investissements pour nos futurs projets.

Parlons maintenant de notre commune. La première tranche du lotissement de la Cour comprenant 17 lots a trouvé acquéreurs. Pour la deuxième de 18 lots, quelques terrains sont attribués. Enfin, pour le lotissement Saint-Jean, 6 parcelles sur 11 ont été vendues.

Comme vous le savez, notre restauration scolaire est depuis la rentrée pleinement fonctionnelle et opérationnelle avec une moyenne de 200 repas confectionnés chaque jour pour nos élèves et pour ceux de nos voisins de La Roche-Blanche. Ce nouveau bâtiment est une grande satisfaction et une source de joie pour notre personnel et nos enfants qui jouissent d'une magnifique vue sur la vallée de la Grée.

Le City-Stade, est en cours de construction et devrait être opérationnel prochainement. Véritable espace dédié aux multisports, il comprend un terrain de hand, de foot avec but brésilien, de basket et de volley. Nos ados pourront s'en donner à cœur joie.

Un nouveau commerce va voir le jour en juin. L'enseigne API proposera 700 à 800 produits référencés au tarif des grandes surfaces. Nous espérons que cette superette rendra service au plus grand nombre et tout particulièrement à celles et ceux qui ne peuvent se déplacer.

Pour terminer, comme chaque année, le 8 novembre dernier, le dépôt de gerbe a eu lieu avec la présence de nos élèves de CM1/CM2. Je remercie nos institutrices pour leur contribution à ce devoir de mémoire envers nos combattants morts pour la France.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter joie, bonheur et une bonne santé pour l'année à venir.

Bonne année 2025 !

Votre maire,
Laurent Mercier

Chères habitantes, chers habitants de la 6ème circonscription,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre confiance renouvelée lors des élections législatives de juin. Cela fait maintenant plus de deux ans que j'ai l'honneur d'être votre député, que j'arpente la circonscription et suis à votre écoute pour nourrir mon travail parlementaire de nos rencontres et échanges. Merci à chacune et chacun d'entre vous de faire vivre, à votre échelle, ce territoire aux réalités de vie plurielles que je sais parfois difficiles.
Je retiens de 2024, ce sentiment d'union que nous ont offert les Jeux Olympiques et Paralympiques. Gardons en mémoire notre capacité d'être fiers de notre diversité et de notre cohésion.
En cette année qui débute, vous pouvez compter sur mon engagement pour poursuivre mes combats pour des médecins de proximité, une eau de qualité, des services publics accessibles et des fins de mois décentes. Je continuerai à défendre l'idée d'une société qui fait confiance à sa jeunesse et qui permet de vieillir dans la dignité.
Je souhaite mettre en avant l'importance du travail de nos élus locaux, acteurs et actrices de la politique de territoire.
Ma suppléante, mon équipe et moi-même restons à votre écoute et à votre disposition.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2025, riche de rencontres et de projets.

Jean-Claude Raux

Leïla THOMINIAUX et Rémy ORHON,
conseillers départementaux du canton d'Ancenis vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2025.

Chères habitantes, chers habitants.
L'année 2024 a été marquée par une politique nationale inédite avec des législatives anticipées et des évènements fédérateurs comme les jeux olympiques et paralympiques. Localement, 2024 a été marqué par des actions fortes du département en matière d'éducation. Le collège René Guy Cadou d'Ancenis-Saint Géréon a été réhabilité, deux autres collèges ont ouvert dans le département. Une tarification solidaire dans les cantines a été instaurée. Puis, dans un objectif de réduire la fracture numérique entre élèves, la collectivité a aussi mis en place le prêt d'ordinateur pour les collégiens boursiers.

L'année 2025 s'annonce difficile avec des restrictions budgétaires qui impactent les collectivités territoriales. Une chose est sûre, c'est que le Département sera toujours là pour faire vivre les solidarités en Loire-Atlantique.

Bonne et heureuse année 2025 !

ETAT CIVIL

Naissances

JOUSSET Anaé	01/02/2024
PAPILLON Raphaël	01/03/2024
GEOFFROY Kaël	18/03/2024
TREMION Eloan	14/04/2024
VERDONCK Noah	04/06/2024
LUCAS Louise	30/06/2024
MARTINS Maëlle	19/08/2024
BONDU Raphaëlle	05/09/2024
SCHAEP VOISIN Léonore	27/09/2024
TISSOT Maëlys	19/10/2024
DE REYNAL DE SAINT MICHEL Alice	21/10/2024
GUYOMARD Valentine	07/12/2024

Mariages

20/10/2024

TAMBOSCO Etienne et MENIEL Cécile

10/08/2024

PINEAU Denis et GUIBE Gwenaëlle

Décès

DELAHAYE Franck	28/02/2024
BEZIAU Andrée	21/04/2024
HAIE Marie-Louise	21/08/2024
CLAUDE Jean-Yves	29/08/2024
ROBERT Louis	21/10/2024

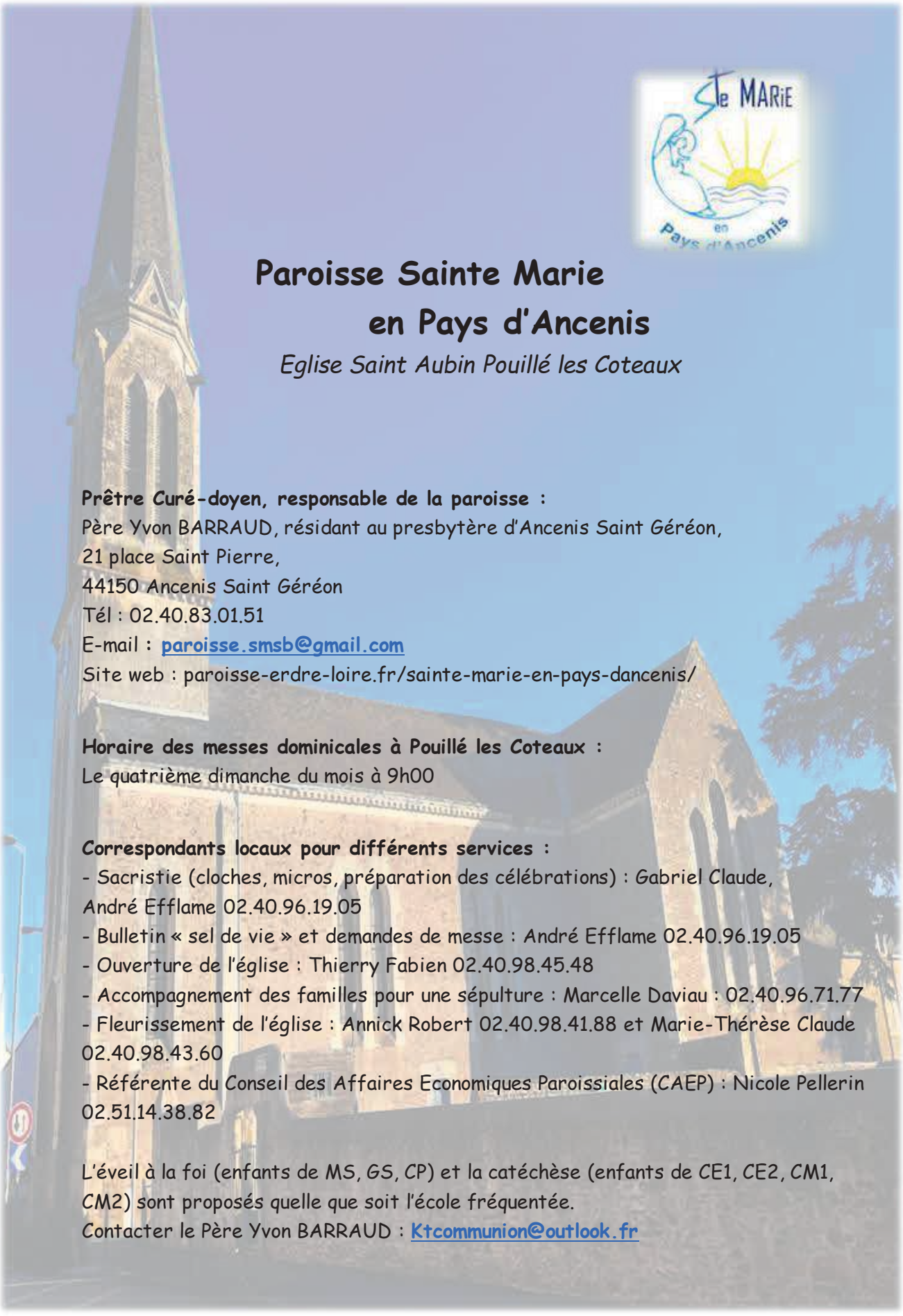

Paroisse Sainte Marie en Pays d'Ancenis

Eglise Saint Aubin Pouillé les Coteaux

Prêtre Curé-doyen, responsable de la paroisse :
Père Yvon BARRAUD, résidant au presbytère d'Ancenis Saint Géréon,
21 place Saint Pierre,
44150 Ancenis Saint Géréon
Tél : 02.40.83.01.51
E-mail : paroisse.smsb@gmail.com
Site web : paroisse-erdre-loire.fr/sainte-marie-en-pays-dancenis/

Horaire des messes dominicales à Pouillé les Coteaux :
Le quatrième dimanche du mois à 9h00

Correspondants locaux pour différents services :
- Sacristie (cloches, micros, préparation des célébrations) : Gabriel Claude, André Efflame 02.40.96.19.05
- Bulletin « sel de vie » et demandes de messe : André Efflame 02.40.96.19.05
- Ouverture de l'église : Thierry Fabien 02.40.98.45.48
- Accompagnement des familles pour une sépulture : Marcelle Daviau : 02.40.96.71.77
- Fleurissement de l'église : Annick Robert 02.40.98.41.88 et Marie-Thérèse Claude 02.40.98.43.60
- Référente du Conseil des Affaires Economiques Paroissiales (CAEP) : Nicole Pellerin 02.51.14.38.82

L'éveil à la foi (enfants de MS, GS, CP) et la catéchèse (enfants de CE1, CE2, CM1, CM2) sont proposés quelle que soit l'école fréquentée.
Contacter le Père Yvon BARRAUD : Ktcommunion@outlook.fr

URBANISME

Mois	Demandeur	Adresse	Nature
Novembre 2023	Mr et Mme TOURANI	375 Le Challonge	Piscine
Décembre 2023	Mr et Mme CERISIER	24 Rue de la Cour	Garage – Pool house - Extension
	LE DUC Magalie	410 Rue d'Ancenis	Lot à bâtir
Janvier	PAUVERT Jean-Noël	La Chaussée	Fermeture d'un bâtiment
	LE DUC Magalie	Rue d'Ancenis	Détachement d'un lot
	CERISIER Aranud	24 Rue d'Ancenis	Déclaration Pool house
Février	BINAUD Denis	10 Rue Barthélémy Thobie	Garage et préau
	PETIT Xavier	102 Rue Barthélémy Thobie	Panneaux photovoltaïque
Mars	LUSSEAU Karl	155 Rue des Vallons de la Grée	Clôture portail et portillon et modification teinte d'enduit
Avril	GUILLET Thierry	43 Rue Sainte Marie	Piscine
	GUYOMARC'H Alexandre	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
	GUEBELS Johan	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
Mai	GARNIER Pierre	200 La Regéserie	Garage et mur de clôture
	TRACKOEN Julien	204 Rue Barthélémy Thobie	Panneaux photovoltaïque
Juin	EARL du Moulin (PELLERIN Alain)	138 La Haute Riffaudière	Hangar agricole et panneaux photovoltaïque
	KNOEPFFLER Mickaël	La Provosterie	Panneaux photovoltaïque
Juillet	BONNOT Geoffrey	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
	LERAY Jodie	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
	CROSSOUARD Valentin	300 La Regéserie	Modification de façade
	PLASSIER Arnaud	317 La Regéserie	Modification de façade
	PLASSIER Arnaud	317 La Regéserie	Création d'un carport
Octobre	VIGNERON Hervé	227 Rue des Perrières	Panneaux photovoltaïque
	BRAHIM Eric	68 Rue Sainte Marie	Remplacement de toitures sur garage et grange
	LESENNE Jean-Baptiste	Lotissement de la Cour 2	Maison d'habitation
	Elevage des Pounaires	Les Pounaires	Modification centrale photovoltaïque
Novembre	LECORNUE Coralie	Lotissement Saint Jean	Maison d'habitation
	CHEREAU Sabrina	40 Rue des 3 Rivières	Pergola

POINT SUR LA PLUVIOMETRIE

Nous remercions une nouvelle fois, M Hamon Daniel de nous avoir transmis les données qu'il a pris soin de saisir, rigoureusement depuis 2002, et que vous pouvez consulter sur le tableau suivant. (sauf décembre 2024, mois en cours au moment de l'impression du bulletin)

année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total année
2002	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	906
2003	72	44	29	37	40	28	83	23	46	55	86	63	606
2004	130	29	42	55	40	10	29	60	11	106	28	36	576
2005	43	15	19	48	37	23	28	20	12	120	50	45	460
2006	38	41	120	33	59	16	65	58	117	83	98	102	830
2007	50	97	90	30	96	69	92	47	14	17	47	60	709
2008	104	64	77	72	144	38	50	45	40	67	70	25	796
2009	93	22	31	90	64	39	19	14	22	31	156	134	715
2010	66	68	52	20	23	47	16	37	61	57	109	102	658
2011	65	53	19	5	32	46	47	109	32	21	36	145	610
2012	45	16	23	108	41	64	60	14	48	182	69	120	790
2013	67	83	67	44	74	82	59	9	44	110	105	100	844
2014	132	130	27	43	70	41	40	112	2	52	120	48	817
2015	95	66	38	60	60	31	18	91	69	39	57	43	667
2016	115	74	90	41	103	43	8	10	34	30	58	58	664
2017	48	63	65	24	68	50	37	39	60	32	62	108	656
2018	90	63	100	67	49	94	61	25	12	41	126	112	840
2019	40	45	54	41	32	47	12	40	46	145	171	105	778
2020	107	74	99	64	44	80	3	61	73	104	48	125	882
2021	103	46	13	8	84	100	43	35	18	133	35	90	708
2022	46	27	38	41	35	40	14	38	68	51	106	106	504
2023	94	24	115	66	35	36	45	51	64	164	125	97	916
moyenne de 2002 à 2023	76	58	55	46	61	49	39	44	44	75	85	86	717
2024	**93**	**116**	**82**	**70**	**76**	**81**	**78**	**34**	**132**	**135**	**84**		**981**

2024 sera donc une année avec une pluviométrie record. Sans doute une conséquence du réchauffement climatique à propos duquel, à l'occasion de la COP 29 (conférence mondiale pour le climat) le vice-président du GIEC Pays de Loire, Jean-Louis BERTRAND expliquait sur radio France Loire Océan il y a quelques semaines :

- Qu'avec le réchauffement climatique nous allons alterner des périodes sèches avec d'autres très pluvieuses.
- Que désormais de plus en plus souvent, les quantités de précipitations sur 24h pourront être plus importantes que les infrastructures actuelles ne peuvent gérer.
- Que les périodes de fortes chaleurs deviennent plus nombreuses et plus longues. L'été dernier nous avons eu sur la région de Pays de Loire jusqu'à 40° de température ressentie. Ceux qui l'annonçaient il y a quelques années n'étaient pas pris au sérieux. Mais ils avaient finalement raison…
- De l'avis des climatologues en fonction des endroits, le nombre de jours avec des températures caniculaires va être multiplié par 4 à 9.

A Pouillé, à deux reprises sur une période habituellement sèche (juin et septembre), des pluies diluviennes ont causé de gros dégâts. Des quantités impressionnantes provenant du bassin versant de la grée ont fait monter le niveau d'eau, au-dessus de la route départementale RD18. En juin comme en septembre, ces précipitations records sur un temps très court, ont endommagé la digue séparant l'étang du ruisseau la grée. La quantité d'eau a aussi déplacé la cabane de la guinguette « Le hibou » sur plusieurs dizaines de mètres la poussant jusque dans le ruisseau. Concrètement ces deux après-midis ont entrainé des conséquences fâcheuses :

Sur le plan cadre de vie, désormais les gérantes de la guinguette « le hibou » ne souhaitent plus poursuivre le beau projet qu'elles avaient mis en place. C'est une perte pour les cotellois qui avaient découvert dans ce cadre ombragé un lieu d'échanges, de papotes, ouvert à tous, très convivial et animé avec talent.

Sur le plan financier, même si nous avions été reconnus en zone sinistrée, la réparation et la consolidation de la digue sont à la seule charge de la commune.

Sur le graphique ci-dessous, les précipitations de janvier 2022 à novembre 2024 comparées aux moyennes saisonnières calculées de 2002 à 2023

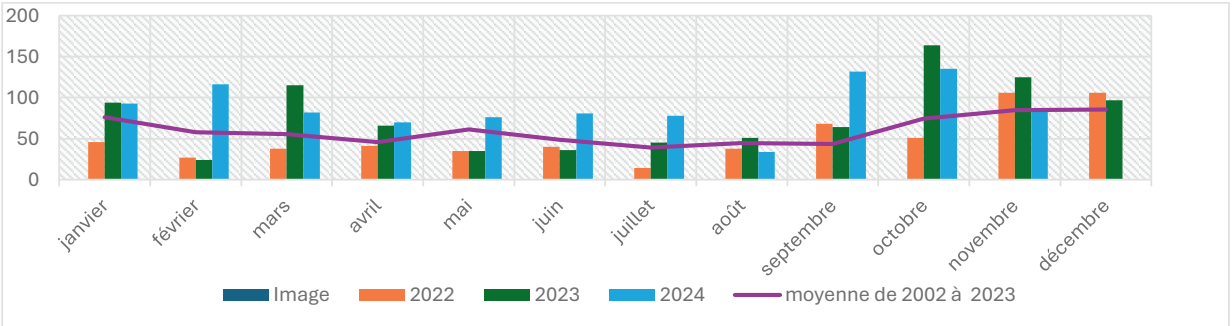

POINT FINANCES

Je vous propose cette fois une analyse sur 10 ans avec des montants par habitant, une façon objective de comparer nos chiffres avec ceux des autres communes de la même strate (500 à 2000 habitants) du département 44, de la région et de la France.

- **Tout d'abord les investissements de janvier 2014 à décembre 2023 :**

Pour un total de **3 207 952 €**, voici ci-dessous la comparaison **par habitant**, avec les autres collectivités :

Par habitant	Total	Total moyen des communes de la même strate.		
Investissement	Pouillé	sur le département	sur les Pays de Loire	sur la France
	3109	2859	2795	2968

Nous avons donc investi plus que les autres communes.

- **Sur la même période notre fonds de roulement a malgré tout, bien évolué :**

Par habitant	Montant	Montant moyen des communes de la même strate.		
	Pouillé	sur le département	sur les Pays de Loire	sur la France
Trésorerie au 31/12/2023	644	563	481	574
Évolution entre 2014 et 2023	383	287	225	242

- **Entre début 2014 et fin 2023, notre dette a diminué certes moins que les différentes moyennes, mais cela dit, elle est au 31 décembre 2023, toujours inférieure à la moyenne.**

Par habitant	Montant	Montant moyen des communes de la même strate.		
	Pouillé	sur le département	sur les Pays de Loire	sur la France
Dette au 31 décembre 2023	218	439	505	573
Évolution entre 2014 et 2023	-14	-83	-83	-23

Au regard de ces chiffres dans le vert pour Pouillé, notre situation financière est saine. Deux raisons à cela :

- **Pour rembourser sa dette et financer des investissements, une commune doit avant tout dégager une capacité d'autofinancement sur le fonctionnement. A Pouillé, grâce entre autres à la présence de 3 éoliennes qui nous apporte une recette de 40 000 € par an, le cumul des marges d'autofinancement brutes de ces dix années est supérieur aux différentes moyennes. L'annuité de notre dette n'étant pas élevée, cela nous permet aussi d'avoir un montant intéressant pour l'autofinancement net.**

Par habitant	Montant	Total moyen des communes de la même strate.		
	Pouillé	sur le département	sur les Pays de Loire	sur la France
CAF brute (avant remboursement dette)	1742	1770	1593	1593
CAF nette (après remboursement dette)	1111	1082	917	917

- **Pour financer les gros investissements, il est aussi indispensable aux petites communes d'obtenir des subventions. Le montant obtenu est plus élevé que celui de bien d'autres communes.**

Par habitant	Montant	Total moyen des communes de la même strate.		
	Pouillé	sur le département	sur les Pays de Loire	sur la France
Subventions	1169	879	755	839

Les chiffres de 2024 et de début 2025 vont :

1. **Confirmer la dynamique d'investissements, facilitée par l'obtention des aides sollicitées. Voici ci-dessous la liste des plus coûteux :**

-La fin du chantier restauration scolaire pour plus de **1 000 000 €** TTC (voir ci-dessous le plan de financement).
-Le city stade pour 74 880 € dont 16 866 € de subvention Compa et une de 10812 € de la part de la région.
-Le remplacement d'une chaudière fioul par de la géothermie, à l'école maternelle, pour 93 414 € TTC dont 19 244 € de subvention Compa et 25 000 € du fond chaleur.
-La tondeuse autoportée pour 39 000 TTC.
-L'agrandissement de la cour d'une école pour 24 582 TTC.
-Un chaussidou pour 9300 € TTC dont 6 458 TTC d'aide versée par un fond « amende police » (montant perçu en 2023 avant les travaux).
-Un bassin régulation à l'Est du bourg pour 12 898 TTC.
-Extension du réseau d'eau potable pour les lotissements de St Jean et du puits neuf 12 270 TTC.

2. **Mais ils vont aussi, de part une baisse notoire des recettes et une hausse des dépenses de fonctionnement, voir la marge d'autofinancement diminuer de façon drastique.**

La construction de la Restauration Scolaire

Le montant le plus élevé de tous les investissements réalisés à ce jour sur notre commune est celui de la restauration scolaire. Cette dernière construction est à peine terminée. Une des entreprises retenues dans le cadre du marché, ayant rencontré des difficultés financières, a pris du retard. Heureusement celui-ci n'impacte ni les espaces de préparation de repas ni la salle de restauration. Mais les cloisons des sanitaires sont en attendant provisoires et l'agencement final du bureau reste à faire. Les dernières informations sont rassurantes, nous avons maintenant bon espoir que ces travaux se terminent rapidement. Nous ne toucherons les deux derniers tiers des subventions liées à cette opération ainsi que le solde du FCTVA, qu'après la réception finale. Voici ci-dessous le graphique du plan de financement.

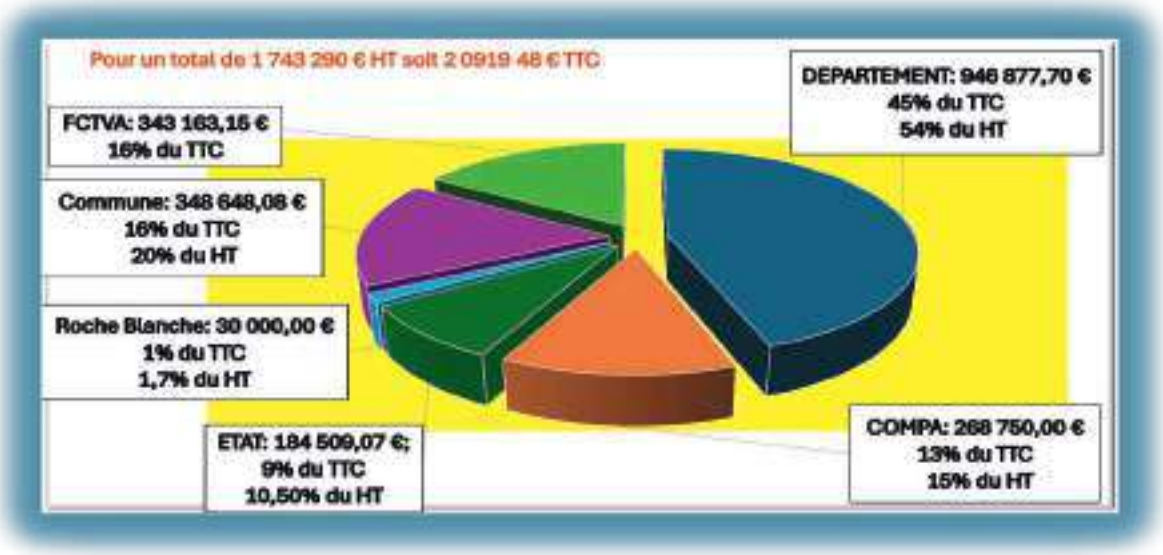

Vous pouvez constater que les bonnes subventions, dont celle très importante du département, nous permettent de n'avoir à financer qu'une part raisonnable de cet investissement. De ce fait, la commune n'a pas eu besoin de contracter un prêt à rembourser sur plusieurs années. Néanmoins, il nous a fallu signer un prêt relais que nous pourrons rembourser totalement qu'après avoir touché le solde des subventions (courant 2025). La participation de la Roche Blanche correspond elle, au coût de l'investissement supplémentaire nécessaire pour la préparation des repas, que viendront quotidiennement chercher les services de cette commune voisine pour leur cantine. Il est par contre malheureusement possible, qu'avec la loi de finance 2025, le montant du FCTVA soit inférieur au montant du plan de financement initial. En effet si le taux de celui-ci était jusqu'à maintenant de 16,404% du TTC des investissements, l'état a le projet de le baisser à 14,85% du TTC. Concrètement si cela passe dans la

loi de finances 2025, le manque à gagner pour notre commune sera, rien que sur ce marché du restaurant scolaire, de 28 053 €.

Les perspectives à venir

Nous avons conscience qu'il reste encore beaucoup à faire. La liste des besoins exprimés est longue et demande des moyens financiers importants. L'an dernier, se posait déjà la question : à quelle vitesse et dans quel ordre sera-t-il possible de réaliser les investissements futurs ? Ce questionnement est désormais encore plus d'actualité.

- La hausse des prix des énergies, les surfaces de bâtiment supplémentaire et l'entretien indispensable du patrimoine existant vieillissant (voirie, bâtiments et étang), ont depuis 2020, forcément un impact sur notre capacité, à payer notre dette et continuer à investir autant qu'on le souhaiterait (baisse de la marge d'autofinancement).
- De plus, estimant que les collectivités sont trop dépensières, **l'état a prévu dans son projet « loi de finances 2025 » les mesures énumérées ci-dessous, qui pourraient si le projet passe, diminuer nos recettes de fonctionnement de plus de 30 000** €. (Environ de quoi rembourser un prêt de 400 000 sur 20 ans)
  - la **suppression du FCTVA** que nous touchions **en fonctionnement** pour l'entretien de la voirie et de nos bâtiments. Pour info en 2024 cette recette calculée sur les dépenses concernées de 2023, était de **13 500 €.**
  - la **baisse du taux du FCTVA** que nous touchons **en investissement**, de 16.404% à 14,85%, sur les dépenses TTC de l'année N-1. Si cela avait été déjà le cas en 2024, nous aurions touché **13800 €** de moins.
  - une **minoration de 21.57%** du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**. Cela pourrait être un manque à gagner de plus de **4 000 €**
- Les subventions vont diminuer
  - Le **département vient de très bien nous accompagner en nous accordant 184 657.12 € pour l'aménagement de la rue Barthelemy et 946 877,70 € pour la construction du restaurant scolaire, soit un total de plus de 1000 € par habitant.** Nous avons sollicité ces aides au bon moment. Mais depuis 2021, par suite d'une décision de l'état, les départements ne collectent plus d'impôt (la part de la taxe foncière qu'ils touchaient auparavant, revient maintenant aux communes pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation). Leurs recettes ne dépendent maintenant que du marché immobilier et de la TVA sur la consommation. Et comme ces deux revenus sont plutôt à la baisse, les départements n'ont plus de marge de manœuvre. Après les financements des dépenses obligatoires qui elles augmentent, même avec la meilleure volonté du monde, les départements ne pourront plus autant soutenir les petites communes, d'autant que dans le projet de loi de finances 2025, l'état leur demande aussi un effort supplémentaire pour réduire la dette nationale (**celui-ci devrait coûter à la Loire Atlantique 27 000 000€**).
  - La COMPA vient d'accorder ses subventions « fonds de concours » pour les 2 années à venir. Mais assurant des compétences nouvelles sans recette supplémentaire, il n'est pas certain qu'elle puisse elle aussi continuer dans le futur à verser des subventions aux communes.

Dans ce contexte financier compliqué par des coupes budgétaires débattues en ce moment par les parlementaires, les communes pourraient donc se voir obligées de proroger plusieurs dépenses. Les petites communes seront les premières impactées. Certes il ne faut pas être trop pessimiste, néanmoins il faudra bien tenir compte de certaines réalités pour ne pas faire plonger les ratios financiers de notre collectivité sous les seuils d'alerte comptable.

Je termine cette page en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2025, qu'elle vous garde tous en bonne santé. Celle-ci est la plus grande des richesses.

ORHON Jean-François
Adjoint aux finances

LOCATION DE SALLES

Salle de la mairie *(cantine),* *capacité d'environ 80 personnes*

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur	100 €		
Concours de cartes - loto et autres	100 €		70 €
Buffet - repas (samedi et dimanche)	250 €	350 €	

Caution : 500 €

Salle polyvalente

TARIFS	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATION
Vin d'honneur - réunion	110 €		80 €
Manifestation associative			80 €
Buffet - repas	300 €		200 €
Bal public			450 €

Attention : les tables et les bancs sont à réserver lors du contrat de location, le comité des fêtes peut les mettre gracieusement.

LA SECURITE ROUTIERE DANS L'AGGLOMERATION

Le bourg de Pouillé les Coteaux est traversé d'Est en Ouest par une route départementale. Lors de l'aménagement du bourg en 2014/2015, il a été prévu une zone 30 entre le cimetière et le parking de l'école élémentaire avec plateaux traversants.

Depuis, bien qu'il n'y ait eu aucune obligation, un passage piéton a été rajouté face à l'église pour sécuriser la traversée des enfants. Une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ou Chaussidou a été réalisée rue du vieux moulin entre le rond-point de la Croix de Jubilé et le rond-point de la rue de la Mairie afin de sécuriser les cyclistes, notamment les enfants se rendant à l'école.

A l'occasion de ces travaux nous avons demandé à la Délégation de Loire Atlantique la mise en place de radars pédagogiques qui ont effectué un comptage de véhicules et des relevés de vitesse.

Le radar n°1 était placé au PK19+790 avant la Bernardière en venant de Ste Anne et le radar n°2 était placé au PK19+690 avant la Bernardière en venant du bourg.

La moyenne journalière sur toutes les périodes confondues est de **1641 véhicules par jour**.

			AVANT CVCB						
du 19/01/24 au 02/02/24									
radar 1	mode actif				radar 2	mode actif			
nbre véhicules	vitesse moyenne	85% des véhicules roulent entre	vitesse maxi	au dessus de 50km/h	nbre véhicules	vitesse moyenne	85% des véhicules roulent entre	vitesse maxi	au dessus de 50km/h
11808	54 km/h	0 et 63 km/h	92 km/h	64%	12576	48 km/h	0 et 56 km/h	85 km/h	41%
du 02/02/24 au 16/02/24									
radar 1	mode discret				radar 2	mode discret			
11904	50 km/h	0 et 57 km/h	82 km/h	47%	10816	55 km/h	0 et 65 km/h	101 km/h	71%
du 17/04/24 au 07/05/24			APRES CVCB						
radar 1	mode actif				radar 2	mode actif			
13362	54 km/h	0 et 64 km/h	107 km/h	65%	19904	49 km/h	0 et 56km/h	85 km/h	44%
du 07/05/24 au 23/06/24									
radar 1	mode discret				radar 2	mode discret			
10432	55 km/h	0 et 65 km/h	121km/h	71%	15552	50 km/h	0 et 57 km/h	88 km/h	51%

Les pointes de circulation les plus importantes se situent généralement entre 07h et 09 h et entre 17h et 19 h, heures d'embauche et de débauche.

Quel que soit le sens de circulation, les usagers rencontrent un rond-point sensé réduire la vitesse. Pourtant, du rond-point de Jubilé au radar 1 soit 340 m, il a été relevé les vitesses de 107 et 121 km /h et du rond-point de la rue de la mairie au radar 2 soit 125 m, il a été relevé les vitesses de 101 et 88 km/h, tout en sachant que les usagers circulant dans ce sens sortent d'une zone « 30 » ou de la rue Thobie. Qui a parlé de 50 km/h en agglomération ?

TRAVAUX COMMUNAUX

Le petit bâtiment à proximité du restaurant scolaire avait subi quelques dommages lorsqu'une petite construction attenante avait été démolie pour faire de la place. Il était urgent de le réparer afin d'éviter que l'angle ne s'écroule. L'entreprise BLIN a effectué les travaux de maçonnerie et l'entreprise SALIOU a réparé la gouttière et la rive côté église.

Très importantes inondations le 19 juin 2024 et le 09 octobre 2024. Du jamais vu. Une partie de la digue du plan d'eau a été très endommagée à 2 reprises (à gauche). Le pont a subi les assauts de l'eau. La Délégation d'Ancenis contactée a informé la municipalité qu'une inspection détaillée du pont serait réalisée afin de vérifier qu'il n'a pas subi de dégradation préjudiciable.

La digue a été renforcée en novembre 2024 par l'entreprise Landais en attendant une réfection au printemps 2025 (à droite). Les travaux du talus ont été commandés par le Département.

La pluie depuis octobre 2023 (une moyenne de 100mm par mois), les vents forts (tempête de fin novembre 2024) n'ont pas facilité le travail des agents. L'inondation de juin en plus de la digue a détruit l'aménagement du parking du bas au plan d'eau qui avait été réalisé en début de printemps.

L'entreprise Palussière d'Anetz qui a déjà effectué des travaux sur l'église il y a 2 ans, a commencé en décembre les travaux sur l'école rue Sainte Marie. Il s'agit de refaire le tuffeau des encadrements de fenêtres de l'étage et les corniches qui commençaient à se désagréger. Elle travaillera de concert avec l'entreprise de couverture Saliou de Riaillé pour dégager et reposer les gouttières. Cette dernière entreprise en profitera pour refaire quelques réparations sur la toiture.

Les frelons asiatiques – Prolifération

Il est de plus en plus rapporté dans la presse que des personnes se promenant ont été attaquées par les frelons asiatiques.

En 2024 deux nids de frelons ont été détruits par la municipalité (1 en 2023). Les nids peuvent contenir entre 6000 et 15000 individus. Ils peuvent être dans les arbres comme au sol ou dans un bâtiment.

Il est conseillé de se tenir à l'écart. Si les insectes ne se sentent pas menacés, en principe ils n'attaquent pas.

La commune fait détruire les nids qui se trouvent sur le domaine public surtout s'ils sont à proximité d'habitations.

Cependant la destruction sur le domaine privé est à la charge du propriétaire des lieux.

En cas de présence d'un nid que vous souhaitez détruire, n'agissez pas par vous-même. Vous pouvez faire appel à un professionnel. En cas de besoin, quelques noms sont affichés en mairie.
Le prix moyen est de 150€.

Après un été chargé en commémorations pour la libération du Pays d'Ancenis, c'est la commémoration du 11 novembre qui a occupé l'espace.

Des cérémonies se sont déroulées autour du 11 novembre avec les classes de CM1/CM2 et les enseignantes dans les communes avoisinantes. POUILLE LES COTEAUX n'a pas échappé à la règle. Comme l'année passé un petit groupe de 6 volontaires a animé la cérémonie pendant que 11 enfants lisaient la liste des 44 noms de tous les Morts pour la France de la commune. Nos amis de l'UNC de La Roche Blanche étaient présents. Daniel HAMON, 90 ans, portait un drapeau. Merci Daniel.

Pour la cérémonie cantonale du 11 novembre à Ancenis, il y avait beaucoup de monde avec une présence significative de Cotellois. Parmi les 17 porte-drapeaux, il y en avait 5 de Pouillé les Coteaux.

Cette photo prise par Loïc montre le mélange de générations, nos jeunes parmi leurs ainés. C'est un très beau symbole.

La réserve opérationnelle a pour rôle de renforcer les capacités de l'armée de Terre. Des citoyens volontaires – plus de 28 000 réservistes – viennent en renfort des soldats de métier pour remplir les missions de défense et de sécurité qui leur sont confiées :

LA RESERVE OPERATIONNELLE (renseignement au CIRFA de NANTES

- la protection des populations sur le territoire national (missions Sentinelle, Vigipirate...)
- le secours aux populations en cas de catastrophes naturelles, industrielles ou technologiques
- la protection des installations militaires
- l'apport d'expertises dans des domaines particuliers (cyber, renseignement, industrie, juridique, finances, communication...)

Ces citoyens volontaires, hommes et femmes, sont principalement issus du monde civil, mais aussi d'anciens militaires d'active, qui souhaitent donner de leur temps pour effectuer des missions ponctuelles ou de longue durée, en fonction des besoins de la défense nationale.

L'ambition de l'armée de terre est d'employer ces militaires de réserve dans un large éventail de fonctions en proposant un cursus sur mesure et individualisé.

- L'action des réservistes se place au cœur des valeurs d'engagement et de collectivité, valeurs dont ils sont les ambassadeurs au quotidien au bénéfice de leurs concitoyens.

HOMMAGE A LOUIS ROBERT :

UNE FIGURE LOCALE NOUS A QUITTÉ CETTE ANNÉE

Louis Robert, 75 ans nous a quitté le 21 octobre dernier après un long combat contre la maladie.

Cotellois de naissance, il a été pendant des années une figure locale de par son implication dans la vie communale.

Né d'un père charpentier et d'une mère aide-soignante, Louis connut une enfance heureuse entouré de sa famille au sein du café du bourg tenu par sa grand-mère. Enfant de cœur, il fréquentera l'église quelques années ; assistant aux différentes messes de la journée ainsi qu'aux vêpres de l'après-midi.

A 14 ans, le certificat d'études en poche, il commença à travailler à l'usine Braud de St Mars la Jaille.

En 1968, Louis effectua son service militaire à la caserne de Nancy. C'est à cette époque qu'il passera son permis D de transport en commun qui lui permettra de commencer sa carrière de chauffeur de bus chez Drouin au Croisic.

Rapidement, il retourna à ses racines cotelloises afin de retrouver Annette qu'il épousera en 1971.

Passionné de sport automobile, il fit la rencontre de Jean-Claude Leroy et de son Alpine. Ce dernier lui suggéra que la route de Roche Blanche à Pouillé serait parfaite pour organiser une épreuve de course de côte.

A 22 ans, c'est alors accompagné de sa bande d'amis et après avoir pris la présidence du syndicat d'initiatives que naquit au début des années 70 la folle aventure des courses de côte en partenariat avec l'écurie Océan Mayenne.

Cet évènement automobile a connu au fil des années une notoriété certaine tant au niveau local qu'au niveau national, attirant les plus grands pilotes de la discipline. Les courses de côte de Pouillé restent encore à ce jour bien présentes dans nos esprits.

Actif au syndicat d'initiatives pendant 25 ans, Louis incita le maire de l'époque Joseph Moinard de construire la salle polyvalente. Cette salle permettra d'organiser les fameux bals réputés aux alentours ainsi que les arbres de Noël où un cadeau était offert à tous les enfants de Pouillé.

Grâce à son métier de chauffeur de bus, il proposa également de mettre ses compétences au service des cotellois afin d'organiser des voyages à Paris, Andorre, ou encore Sarlat.

Passionné de vélo, il créa le Cyclo Loisirs Cotellois en 1999.

Au nom des Cotellois(e)s, nous te remercions Louis, pour ton implication, ton énergie et les services rendus à la commune.

Photo : bureau du CLC à sa création

NOS JEUNES ONT DU TALENT

Cette année Pouillé les Coteaux a souhaité mettre en avant l'équipe U13 du club des COTEAUX DE LA ROCHE. En effet, dans l'année en plus du Championnat, l'équipe a effectué 4 tours de coupe avec 3 matchs de 20 minutes, pour arriver en Challenge espoirs Crédit Agricole.

Le 20 Avril 2024 à Saffré, se déroulait ce challenge avec 12 équipes séparées en 3 groupes. Après avoir rencontré six d'entre elles (le FC de Brière, USSA Vertou, JSC Bellevue, St Nazaire AF, FC Guémené Massérac, GJ Pierre Bleue), nos jeunes des Côteaux de la Roche remportent la finale avec 0 but encaissé pendant cette journée du Challenge Crédit Agricole U13 masculin niveau 1.

L'équipe est dirigée par Garnier Alexandre et Dupont Guillaume, les joueurs sont : 1 Garnier Fabio, 2 Jousset Naël, 3 Dupin Lucas, 4 Ravard Nathan, 5 Legandre Tiago, 6 Pillet Gabin, 7 Ouairy Madhi, 8 Lemay Jules, 9 Dupont Tiago, 10 Berthelot Yannis et 11 Gatineau Fernand.

De nombreux supporters (parents, grands-parents, frères, sœurs, référents, entraîneurs, séniors...) étaient présents lors de cette magnifique journée et a permis de remporter le challenge des meilleurs supporters.

En 2011 les CDR avaient remporté la médaille de bronze.

UN GRAND BRAVO A NOS JEUNES !!!

Argent de poche

DÉJÀ DEUX ANS !

L'argent de poche fête sa deuxième année. C'est avec plaisir que nous avons pu faire participer 21 jeunes à ce dispositif. Plusieurs travaux ont pu être réalisés, comme le désherbage du cimetière, les plantations, mise en pots, le contrôle des éclairages de Noël et d'autres travaux. Pour tous ces jeunes, un grand merci à Carl et Mickaël.

Aux dernières vacances de la Toussaint, Léonie, Noah, Thylian, Noé et Hugo ont participé au dispositif, ils ont pu faire 4 demis journées.

A partir de Janvier 2025, les adolescents nés en 2009 pourront s'inscrire par mail.

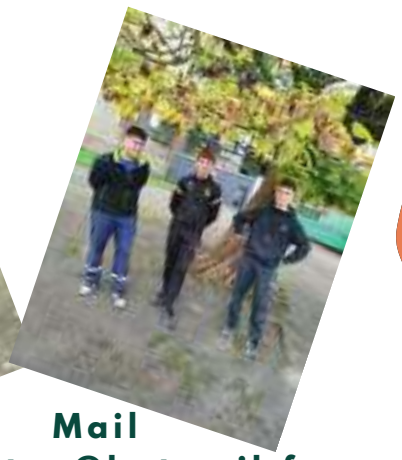

Mail
soguitton@hotmail.fr

MULTISPORTS

Animation sportive départementale

Entre en jeu !

Cours multisports pour les 7-11 ans

Rentrée 2024/2025

Programmation et inscription sur
loire-atlantique.fr/animationsportive

50 ans

L'animation sportive départementale permet chaque année à 12 000 jeunes de Loire-Atlantique de découvrir les joies du sport. Convivialité, respect des règles du jeu, de la mixité, des différences, de l'environnement... sont autant de valeurs portées par ce service public unique en France. En 2022, l'ASD fête ses 50 ans au service d'un sport citoyen, solidaire et responsable.

Loire Atlantique

Département de Loire-Atlantique
délégation Ancenis
Service développement local
Adresse : 118, place Maréchal Foch,
44155 Ancenis-Saint-Géréon
Tél. 02 44 42 12 05
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception et impression : Département de Loire-Atlantique
Crédit photo : © Crédit photo : Christiane Blanchard

Le Département de Loire-Atlantique propose aux jeunes de s'initier à différentes activités physiques et sportives tout au long de l'année. Avec 44 éducatrices et éducateurs sportifs, **l'animation sportive départementale** intervient sur les communes de moins de 12 000 habitants et propose :

- **des stages pendant les vacances scolaires**
- **des cours multisports hebdomadaires en période scolaire**
- **de nombreux événements**

Cours multisports pour les enfants du CE1 au CM2.

>**Pouillé-les-Côteaux** : mercredi de 14H30 à 16H00 (CE1/CE2/CM1/CM2)

Renseignements : Nicolas Lambert
nicolas.lambert@loire-atlantique.fr **/ 06.83.90.23.23**

LE JARDIN DES MAM'OURS

La MAM **le Jardin des Mam'ours**

178 la régeserie dispose de places à partir de septembre 2025 pour vos enfants de 2 mois à 4 ans non scolarisés.

Vous pouvez nous contacter au 02 40 96 11 27

assolejardindesmamours@gmail.com

Nous sommes 3 assistantes maternelles, Servane, Mélanie et Bérénice. Notre MAM (maison d'assistantes maternelles) a été créé en 2017 et est installée au 122 La Gachardière à Pouillé les Côteaux depuis 2019. Nous pouvons accueillir 12 enfants de la naissance à l'entrée à l'école. La maison est entièrement aménagée et équipée pour la sécurité, l'épanouissement et l'autonomie des enfants. Des activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants, des envies de ces derniers et des projets.

N'hésitez pas à nous contacter, des places peuvent se libérer à tout moment pour différents types de contrats (occasionnel, 1 à 5 jours semaine).

Contact : 07 49 21 56 35 Mail : mamstramgram44@hotmail.com

Périélémentaire

Cette année nous avons deux classes de chaque côté, donc effectif réduit côté élémentaire

Mais qu'à cela ne tienne on continue nos bricolages, nos jeux de société …

Projet de l'année des deux péris : décorer le restaurant scolaire

« Les Marmitons de la Grée »

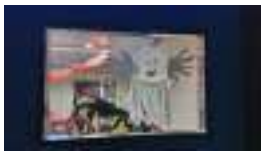

Deux de nos animatrices prennent leur retraite prochainement

Chantal fin avril et Martine à la fin de l'année scolaire.

On leur souhaite une belle retraite et qu'elles reviennent nous voir

Nous organisons des booms 2 fois dans l'année où on réunit tous les enfants, on offre le goûter.

Les enfants peuvent prendre le petit-déjeuner que vous fournirez en péri

Péri Maternelle

Une périscolaire toute en couleurs. En effet cette année la commune nous a permis d'investir dans du mobilier. Les enfants adorent et nous aussi.

Rappel des téléphones

Maternelle : 06.67.07.74.00

Elémentaire : 06.30.80.33.76

École Primaire Publique Anne Sylvestre

Notre école accueille cette année 96 élèves pour 4 classes désormais, suite à une nouvelle fermeture. Elle compte 5 enseignantes et 2 ATSEM.

Les classes s'organisent ainsi :

Ecole rue Sainte-Marie :

- 22 PS/MS/GS : Claire Trigodet, aidée par Martine Palussière (le matin) et Chantal Rabu (l'après-midi).
- 24 CP/CE1 : Nathalie Boisteau

Ecole rue des Pilotes :

- 25 CE2/CM1 : Elisabeth Le Borgne
- 25 CM1/CM2 : Nolwenn Recht et Mégane Pestel (le vendredi)

Les horaires de notre école sont :

	École maternelle	**École élémentaire**
Accueil le matin	De 8h40 à 8H50	De 8h35 à 8h45
Fin des cours	11h45	11H55
Accueil l'après-midi	De 13h30 à 13h40	De 13h40 à 13h50
Fin des cours	16h45	16h40

Inscription d'un enfant à l'école (enfants nés en 2022) pour la rentrée 2025 :

1- Venir à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile afin de réaliser l'inscription.
2- Un livret de présentation de l'école vous sera envoyé au printemps.
3- Vous serez invités à un temps de visite et rencontre à l'école avec votre enfant.
4- Si vous le souhaitez, vous pouvez demander un rendez-vous avec la directrice.
Pour toute question, n'hésitez pas à la contacter par mail ou par téléphone !

Pour contacter la directrice, Nolwenn RECHT :
02.40.98.44.01 (lundi, mardi, jeudi)
02.40.98.45.18 (le vendredi toute la journée)
ce.0440772a@ac-nantes.fr

L'équipe enseignante tient à remercier l'**Amicale Laïque** de Pouillé-les-Côteaux et ses bénévoles qui, par leurs actions, permettent de financer de nombreux projets pour l'école (achat de livres, ateliers cuisine, sorties scolaires telles qu'une journée à Versailles en juin 2024 pour les élèves du CE2 au CM2…).

École Primaire Publique Anne Sylvestre

Une année artistique !

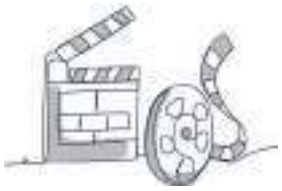

Pour cette année scolaire, toutes les classes vont mener des projets en lien avec les arts. Les quatre classes de l'école sont ainsi inscrites au dispositif « Ecole et cinéma ». Les élèves se rendront trois fois (deux fois pour les maternelles) au cinéma de Saint-Mars-la-Jaille pour découvrir des films sélectionnés spécifiquement pour les publics scolaires.

Projet « un arbre, une année » pour les CM2

Pour la 5ème année, les élèves de CM2 ont choisi un arbre à planter parmi 5 espèces proposées. Ils ont planté un ginkgo biloba le mardi 26 novembre, avec l'aide de Carl Orhon et Mickaël Knoepffler. Les arbres sont tous visibles le long du trottoir à côté des ateliers municipaux !

Un ginkgo en automne (source : Wikipédia)

Projets avec la bibliothèque

Nos 4 classes participent à des projets avec la bibliothèque de la commune. Les CP/CE1 auront 1 séance sur le « typographe ». Les PS/MS/GS participeront à 3 séances sur le « fascinant loup ». Les CE2/CM1 ont découvert les métiers du livre (illustrateur, éditeur…) et les CM1/CM2 ont travaillé sur les « livres dont tu es le héros » au cours du mois de novembre.

Projets avec la COMPA

Les élèves de PS/MS/GS et CP/CE1 vont bénéficier d'un projet proposé par la COMPA avec une intervenante en musique. Elle viendra au printemps travailler avec nos jeunes élèves.

La classe de CE2/CM1 a découvert en novembre l'art du montage des films à l'aide d'une table « mash-up » au cours de 4 séances avec une professionnelle. L'objectif était de créer un film à partir d'images d'archives d'un fond de Bretagne. Les élèves ont pu présenter le résultat de leur travail à leurs parents le 14 décembre.

Journée de l'Europe

Notre école vivra au rythme des Pays Baltes le vendredi 9 mai. Cette journée, organisée en lien avec le Comité de Jumelage des Grées, permet aux élèves de découvrir des pays européens à travers différents ateliers : cuisine, architecture, arts plastiques, musique, danse, sports traditionnels…
C'est, chaque année, une journée riche durant laquelle les élèves de tous âges sont mélangés et où les parents sont invités à venir animer des ateliers !

Les Pays Baltes en Europe (source : Wikipédia)

Et d'autres projets…

Venue d'une illustratrice dans les classes de PS/MS/GS et CP/CE1 ; rencontres sportives pour les CM1/CM2 ; participation à la commémoration du 11 novembre ; jeux de société entre classes ; visite du Musée des Arts d'Angers et de Nantes…

BIBLIOTHEQUE municipale

+ d'infos sur le site : https://bibliofil.pays-ancenis.com

La bibliothèque de Pouillé les Côteaux fait partie du réseau des 27 bibliothèques de la COMPA. Vous pouvez emprunter 15 documents sur une durée d'1 mois et réserver jusqu'à 4 documents. Des animations sont régulièrement proposées sur tout le réseau.

INSCRIPTION GRATUITE EN BIBLIOTHÈQUE
SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Nouveauté 2025 :

Les bénévoles vous proposeront une fois par mois une animation gratuite le samedi matin (sur inscription)

1er février : jeux de société à partir de 8 ans
1er mars : atelier lecture à partir de 3 ans
5 avril : décorations de Pâques à partir de 8 ans
17 mai : Balade écologique en famille

Renseignements à venir sur l'agenda du Bibliofil ainsi que sur le site de la commune.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mercredi : 15h30 - 17h30
Vendredi : 16h30 - 17h30
Samedi : 10h00 - 12h00

Nous recherchons toujours de nouveaux bénévoles pour venir compléter notre équipe !

VOS COMMERCES ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

Boulangerie :

LA PERMANENCE EST DE RETOUR !

- ✓ Permanence à la mairie : du mardi au dimanche de 8h à 9h30.
- ✓ Un distributeur de pain accessible 7J/7 et 24h/24 est à votre disposition à côté de la mairie.

Crêperie ambulante « Ô Beurre Salé » :

- ✓ Tous les jeudis soir à partir de 17h
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au 06.16.58.38.55

Pizzas « Ze Pizza » :

- ✓ Tous les dimanches soir de 16h30 à 21h00
- ✓ Parking de co-voiturage en face du garage Sainte Anne
- ✓ Vous pouvez passer commande au 06.74.15.81.59

Boucherie-charcuterie-traiteur :

- ✓ Tous les mardis de 16h30 à 19h00
- ✓ Devant le local technique
- ✓ Vous pouvez passer commande au 06 81 15 25 73 et par mail :m.subileau78 @gmail.com

Distributeur libre-service « Soli'Piz » :

- ✓ Pizzas préparées par les travailleurs en situation de handicap d'ESATCO Atlantique Thouaré sur Loire et Ancenis
- ✓ Lieu-dit La Régéserie au niveau de l'aire de co-voiturage
- ✓ Distributeur 7Jrs/7 et 24h/24
- ✓ Contact au 06 69 46 43 57 et par mail : contact@solipiz.fr

SERVICES ET ENTREPRISES

GARAGES

ENTREPRISES GENERALES / TRAVAUX DIVERS

TRAVAUX PUBLICS

PEINTURE

MACONNERIE

MENUISERIE

PLAQUISTE

TOILETTAGE

COIFFURE

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ELEVAGES

SERVICES A LA PERSONNE

ESTHETICIENNE

COUTURE/ CREATIONS/RELOOKING

Miel et Patine

Relooking meubles « Miel et Patine »
Lemoine Elodie : 06.59.95.68.81
mieletpatine@gmail.com

Nouvel artisan sur la commune ? N'hésitez pas à nous transmettre votre carte en mairie afin de paraître sur le bulletin municipal !

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE : HYPNOTHÉRAPIE

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE du 27 novembre 2023

✓ Finances : adoption du nouveau référentiel comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 01/01/2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la commune de Pouillé-les-Côteaux à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

VU : L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que : La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune de Pouillé-les-Côteaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de PLC
2) autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ Ressources humaines - Contrats de travail à durée déterminée

Considérant les besoins en personnel pour le remplacement de la secrétaire de mairie, **le Conseil Municipal délibère** pour autoriser M. le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée à temps complet du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur un emploi de rédacteur territorial.

✓ Cession de terrain

M. le Maire fait part de la demande de Mme BOITEAULT Marie-Dominique pour acquérir du terrain communal jouxtant sa propriété. Aussi**, le Conseil Municipal délibère** :

- Autorise la cession de la parcelle ZM75 (138m²) à Mme BOITEAULT Marie-Dominique
- Fixe le prix de cession à 3€ le m²
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

✓ Vie associative : Présentation du planning des manifestations 2024. Le conseil municipal valide ce planning.

✓ Finances

En attendant le versement du solde de toutes les subventions concernant la construction du restaurant scolaire, et suite au besoin de trésorerie pour finir ces travaux, la commune a contacté les banques. M. le Maire présente les offres proposées par deux banques. **Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les pièces contractuelles pour un prêt dont les modalités sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Taux fixe	Durée
Crédit Mutuel	1 000 000€	4.05%	15 mois

✓ COMPA – Lecture publique

COMPETENCE « CREATION ET GESTION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE » : APPROBATION D'UN AVENANT AUX PROCES-VERBAUX ARRETANT LES CONDITIONS DU TRANSFERT : La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis exerce la compétence Animation et gestion du réseau de lecture publique depuis le 1er juin 2014, à la suite de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2014. Au 1er janvier 2018, la compétence « création et gestion du réseau de lecture publique » a par ailleurs été transférée à la Communauté de

Communes du Pays d'Ancenis, suite à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017. Par dérogation au principe de droit commun tel que spécifié aux articles L 1321-1 à L 1321-5 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé que ce transfert de compétence des Communes vers la COMPA n'interviendrait pas sous la forme d'une mise à disposition à la COMPA des biens meubles et immeubles appartenant aux communes. Ainsi dans le cadre des travaux de préparation au transfert de charges, il a en effet été observé par les communes membres et la COMPA que les locaux affectés aux bibliothèques étaient le plus souvent intégrés aux bâtiments communaux, rendant difficile la mise à disposition automatique des immeubles à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. De fait, il a été décidé d'un commun accord entre la COMPA et les communes, que les bâtiments (ou partie de bâtiments) consacrés à la lecture publique demeuraient propriété des communes, principe acté par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017. De fait, il a été signé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis auprès de chaque commune, une convention déterminant à compter du 1er janvier 2018 les modalités d'utilisation par la COMPA des locaux communaux accueillant le service des bibliothèques, prévoyant également les conditions de remboursement par la COMPA des frais engagés par les communes au titre des frais de fonctionnement des dites bibliothèques. La consistance de ce transfert de compétence a été constatée au travers d'un procès-verbal. Cet acte comprend notamment le recensement des biens meubles et immeubles utilisés à la date du 1er janvier 2018. Il s'agit principalement de biens mobiliers et informatiques, ainsi que du fonds documentaire des bibliothèques et médiathèques. Il recense également les contrats relatifs aux bibliothèques et médiathèques du Pays d'Ancenis en vigueur au 1er janvier 2018, notamment les marchés publics, les emprunts affectés et les conventions. Il comprend enfin l'état de l'actif, l'état de la dette, l'état des subventions restant à amortir et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017. Le procès-verbal arrêtant les conditions du transfert de la compétence lecture publique, propre à chaque commune, a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2019, puis par délibération concordante des conseils municipaux de chacune des communes du Pays d'Ancenis disposant d'une bibliothèque ou médiathèque, à savoir les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, Ingrandes-Le Fresne sur Loire, Joué-sur-Erdre, La Roche Blanche, Le Cellier, Ligné, Loireauxence, Mésanger, Mouzeil, Oudon, Pannecé, Pouillé-les-Côteaux, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire et Vallons de l'Erdre. Pour des raisons tenant à la bonne compréhension de certains éléments figurant au procès-verbal de transfert de la commune, il est proposé d'adopter un avenant n°1 à ce procès-verbal afin de réaffirmer le principe des conditions de transfert de la compétence lecture publique, à savoir que les bâtiments (ou partie de bâtiments) communaux utilisés par la COMPA pour assurer la gestion de son service de lecture publique, demeurent propriété de la commune.
VU les articles L 2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du conseil municipal.
VU la délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2017 approuvant la modification des statuts de la COMPA en matière de « création et gestion du réseau de lecture publique ».
VU la délibération du conseil municipal du 9 février 2018 approuvant la convention cadre de remboursement de frais aux communes pour l'utilisation des locaux des bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique.
VU la délibération du conseil municipal du 27 mai 2019 approuvant le procès-verbal de transfert de la compétence « création et gestion du réseau de lecture publique » auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, arrêtant les conditions de transfert. **CONSIDERANT** la nécessité de clarifier certains éléments figurant au PV de transfert
Le Conseil Municipal : Approuve l'avenant n°1 au procès-verbal de transfert de la compétence « création et gestion du réseau de lecture publique », ci-annexé, arrêtant les conditions de transfert avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ *Préfecture : projet de commune nouvelle – Ingrandes-Le Fresne*

Le conseil municipal a reçu de la préfecture l'arrêté de création de la commune nouvelle rattachant Saint-Sigismond à Ingrandes-Le Fresne sur Loire à compter du 1er janvier 2024.

✓ *COMPA : convention de restauration de cours d'eau*

Le conseil municipal est informé d'une nouvelle convention avec la COMPA pour l'aménagement antiérosifs et anti-transfert de polluant sur le bassin versant Hâvre et Grée sur les parcelles ZI66 et ZK19.

✓ *CAUE*

Le conseil municipal s'est vu remettre le dossier de réflexion préalable au réaménagement de l'îlot mairie suite à la réunion du 30 octobre. Une commission a été créée pour réfléchir à ce sujet : Alain Foucher, Denis Blain, Audrey Becmeur, Nathalie Efflame, Laurent Mercier, Jean-François Orhon, Nadia Knoeppfler, Bruno Coriton, Maria Carvalho.

✓ ***Election européennes :*** Rappel des prochaines élections européennes le 9 juin 2024.

✓ ***Divers :*** Lecture faite du procès-verbal du 1er conseil d'école par Nadia Knoeppfler. Ont été abordés les sujets de la sécurité sur le temps périscolaire et d'un goûter commun.

SÉANCE du 15 janvier 2024

✓ *Prime pouvoir d'achat*

En application du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, le Conseil municipal peut instaurer par délibération la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, applicable à certains agents publics territoriaux. L'objet de cette prime est de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics compte tenu du contexte d'inflation. Elle peut être versée aux fonctionnaires, aux agents contractuels de droit public et aux assistants maternels et familiaux qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public territorial ou un groupement d'intérêt public avant le 1er janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par l'une de ces structures au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) et de la rémunération perçue au titre des heures supplémentaires effectuées et du temps additionnel de travail, dans la limite du plafond d'exonération.

La prime est versée par : la collectivité territoriale, l'établissement public ou le groupement d'intérêt public (GIP) qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ou par chaque collectivité territoriale, établissement public ou GIP lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023. Il appartient à l'organe délibérant de déterminer le montant de la prime, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le décret. Il est proposé à l'assemblée de déterminer les montants forfaitaires suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 01/07/22 au 30/06/23. Il n'est en revanche pas possible de moduler le montant de la prime afin de tenir compte de la manière de servir. La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions, avant le 30/06/24. Elle n'est pas reconductible. Il est proposé à l'assemblée de retenir un versement unique **OU** un versement en plusieurs fractions. Elle est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée aux agents publics de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux militaires. L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel. Par un accord de principe, le conseil municipal accepte l'instauration de cette prime au plafond. Une demande est faite auprès du CST pour avis avant de passer en délibération.

✓ *Finances :* J.F. Orhon, adjoint aux finances, présente les comptes de la commune pour la fin de l'exercice 2023.

✓ *SIVU*

La participation de la commune va augmenter et passer de 10 000€ à 15 000€. La question d'un multi accueil du mercredi sur les communes de Pouillé-les-Côteaux et Roche-Blanche se pose pour mieux accueillir les enfants de ces communes. Le reste à charge pourrait être estimé à 18 700€.

✓ *EnR*

Présentation de la réunion du 14 décembre 2023 sur les énergies renouvelables. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir faire passer à 33% la production d'énergie renouvelables sur la COMPA (contre 14% actuellement).

- 3 sites potentiels pour l'éolien sont présentés : 1 de ces sites serait retenu
- 1 site potentiel pour les panneaux photovoltaïques au sol : ce projet semble compliqué, car site déjà occupé par le Ball-Trap
- 1 site potentiel pour les ombrières : une question se pose concernant la pente du parking de la salle polyvalente et la faisabilité du projet, de plus n'est pas aménagé pour accueillir des panneaux photovoltaïques actuellement.

✓ *Matériel et bâtiments de la commune*

- Une nouvelle tondeuse est prévue en livraison pour mars 2024 en vue de changer la tondeuse actuelle vieillissante.
- La chaudière de l'école maternelle présente plusieurs signes d'usure. Faut-il engager des réparations ou attendre les résultats de la visite de Mr CRETE ?
- Les travaux pour la chaussidou (chaussée à voie centrale banalisée) devraient commencer semaine 7, selon météo.

SÉANCE du 12 février 2024

✓ *Finances - Compte de gestion 2023*

Le Compte de Gestion 2023 du budget principal, établi par le trésorier de Nort-sur-Erdre, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : 477 498.46 €
- Excédent d'investissement : 235 367.29 €

- **TOTAL :** **712 865.75 €**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant** :

- Présents ou représentés : 13 / Abstentions : 0 / Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 13/ Pour : 13/ Contre : 0

⇨ **approuve le Compte de Gestion 2023 du budget principal**

✓ *Finances –Compte Administratif 2023*

Laurent Mercier étant sorti, Nadia KNOEPFFLER, adjointe, présente le Compte Administratif 2023 du budget principal conforme au Compte de Gestion de l'exercice établi par Monsieur le Trésorier de Nort-sur-Erdre et dont les balances s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 1 227 388.28 €
- Dépenses : 749 889.82 €
- **TOTAL :** **477 498.46 €**

Section d'investissement

- Recettes : 1 156 049.45 €
- Dépenses : 920 682.16 €
- **TOTAL :** **235 367.29 €**

Total cumulé : **712 865.75 €**

Restes à réaliser en recettes : 956 346 €
Restes à réaliser en dépenses : 1 170 000 €
Solde disponible : **499 211.75 €**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le compte de gestion 2023, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant** :

- Présents ou représentés : 12/ Abstentions : 0/Votants : 12/Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 12/Pour : 12/Contre : 0

⇨ **Approuve le Compte Administratif 2023 du budget principal.**

⇨ **Signe le compte administratif 2023**

✓ *Association - comité de jumelage des grées*

Le conseil municipal délibère et autorise Mr le Maire à signer la convention du comité de jumelage

✓ *Finances – ligne de trésorerie / prêt relais*

ligne de trésorerie ou prêt relais pour construction restauration scolaire

			taux	frais de dossier		coût
				sur utilisé	sur non utilisé	
CE	ligne de trésorerie euribor 1 semaine + 0,62 + frais de dossier	montant utilisé 1,000,000.00 500,000.00	4.60% 44960.00 22480.00	0.20% 2000 1000	0.10% 1000 500	 47960.00 23980.00
CA	ligne de trésorerie euribor 3 mois + 0,407 +frais de dossier	montant utilisé 1,000,000.00 500,000.00	4.41% 44100 22050	0.10% 1000 500		 45100.00 22550.00
CM	prêt relais taux 3,90% + frais de dossier	montant utilisé 1,000,000.00 500,000.00	3.90% 39000 19500	forfait 1000 1000		 40000.00 20500.00

Afin de subvenir aux besoins de financement pour la fin de la construction du restaurant scolaire de la commune, et en attente du versement des dernières subventions, la commune a besoin d'une aide financière. Après contact auprès de différentes banques, la commune a le choix entre ligne de trésorerie et prêt relais. Une délibération sera nécessaire pour choisir le financement, et l'inscription au budget le cas échéant, lors du prochain conseil municipal.

✓ *Finances - Facturation des repas auprès de la commune de la Roche-Blanche*

Le conseil municipal réfléchit sur le prix à appliquer pour la vente des repas pour la commune de la Roche-Blanche. Une réflexion a déjà été faite sur les dépenses à prendre en compte : achats des aliments, des produits d'entretien, fournitures d'énergie, fioul, gaz, eau et téléphone ainsi que la participation à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Le coût de personnel entre également en compte pour la préparation des repas et l'entretien de la cuisine avec le lavage du matériel pour le portage (achat pris en charge par la Roche-Blanche). La question se pose quant aux montants à prendre en compte pour le calcul (charge supplémentaire ou charge supplémentaire et charges concernant les deux communes (préparation, administratif, entretien), ou encore un forfait à fixer ou facturer par repas.

✓ *Bâtiments - voirie*

La VC5 (entre Bellevue et la Chaussée) va bénéficier d'un point à temps et un enduit d'usure.

Présentation des différents travaux effectués sur la commune :

- Plantation de haies sur 2 sites
- En prévision d'une éventuelle suppression de classe à la rentrée de septembre 2024, il est question d'un agrandissement de la cour de la maternelle. Des devis ont été demandés pour la maçonnerie et pour la clôture et le portail.
- Une partie de la corniche de l'école maternelle (côté parking) s'effrite. Il y a un risque de chutes et de blessures. Un devis a été demandé pour faire ces réparations.
- Suite à l'effraction de la salle polyvalente en janvier, plusieurs dégâts ont été découverts sur les portes intérieurs. Les réparations ont été effectuées.
- Le parquet de la salle polyvalente a subi une déformation due à l'humidité l'hiver et à la chaleur l'été.
- Modification de l'arrêt de car aux Riffaudières.
- Projet de fermeture de l'entrée sud du parking de la salle polyvalente pour plus de sécurité.
- Déplacement du panneau de sortie d'agglomération rue des pilotes pour sécuriser la sortie de la guinguette et la sortie du futur lotissement St Jean.

✓ *Education*

L'académie de Nantes rendra sa décision sur l'éventuelle fermeture d'une classe de l'école Anne Sylvestre le 20 février 2024.

SÉANCE du lundi 18 mars 2024

✓ *Finances–fournitures scolaires*

Le Conseil Municipal attribue la somme de 59€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour l'année 2024.

✓ *Finances – participation frais de scolarité*

M. le Maire présente le détail des charges de fonctionnement de l'école publique en 2023 qui s'élève à 788€ par élève.
Considérant la scolarisation de 3 élèves non domiciliés sur la commune, le Conseil Municipal fixe la participation des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école publique de Pouillé-les-Côteaux à 788€ par élève pour l'année 2024.

✓ *Finances – affectation du résultat 2023*

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2023 en affectant l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	0.00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement :	477 498.46€
TOTAL :	**477 498.46€**

Les restes à réaliser suivants feront également l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2024 :

- Excédent d'investissement :	235 367.29€
- Dépenses d'investissement :	-213 654.00€
RESULTAT :	**21 713.29€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 14/ Abstentions : 0/ Votants : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 14/ Pour : 14/ Contre : 0

⇨ **décide l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal**

- Autofinancement complémentaire de la section d'investissement 0.00€
- Report à nouveau en section de fonctionnement : 477 498.46€

TOTAL : 477 498.46€

✓ *Finances – subventions*

organismes ayant des missions de conseil auprès des collectivités	
AFCCRE	90,00 €
FSL (conseil général)	150,00 €
CAUE	288,00 €
sous-total mission de conseil	528,00 €
organismes à caractère éducatifs	
ADAPEI section Ancenis-Varades	200,00 €
Amicale Laïque- Ecole Publique Anne Sylvestre	2 000,00 €
écoles privées 2e degré et plus hors communes	
LPRP JB Eriau - 1 élève Pouillé les Coteaux	35,00 €
Lycée de Briacé - 2 élèves Pouillé les Coteaux	70,00 €
BTP CFA - 1 élève Pouillé les Coteaux	35,00 €
sous-total éducatif	2 340,00 €
associations à caractère sportif et de loisirs	
les coteaux de la roche - asso sportive football	850,00 €
feux cotillois	
associations sportives hors communes	
Saint-Mars sport - assoc multisports	10,00 €
Twirling Mésanger	100,00 €
twirling Ligné	10,00 €
Hand Ball Mésanger	120,00 €
sous-total sport	1 090,00 €

Associations à caractère culturel ou d'animation	
Association Jumelage des Grées	570,00 €
l'outil en main	30,00 €
sous-total culturel	600,00 €
associations à caractère social/d'intérêt public	
ADMR	900,00 €
ADAR Ancenis	240,00 €
La croix rouge Comité d'Ancenis	30,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Restos du coeur	100,00 €
Transport solidaire Pannecé	250,00 €
sous-total social	1 620,00 €
Total subvention 2024 voté	**6 178,00 €**

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subvention et vote.

✓ *Finances – fiscalité locale 2024*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés :14/ Abstentions :0/ Votants : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés :14/ Pour :14/ Contre :0

⇨ **Vote la variation du taux des taxes comme suit** :

	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.65
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.73
Taxe Habitation	18.92

✓ *Finances – amortissement de compte :*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'amortissement des comptes :

- 204114 d'un montant de 59 338.41€ sur 1 an pour l'aménagement de la rue B. Thobie
- 204171 d'un montant de 1 823.54 sur 1 an pour la VC1

✓ *Finances – ANV*

Vu les états des produits irrécouvrables présentés par le Trésorier le 29 juin 2023, considérant que la procédure de recouvrement des créances s'est avérée infructueuse et que certains titres de recettes n'ont pas été réglés par les débiteurs compte tenu de leur situation (insolvabilité, inférieur seuil poursuite), le Conseil Municipal vote l'admission en non-valeur pour une somme de 65€, qui représente 15% des créances total, sur le budget principal.

Cette somme correspond à :

Exercice	Titre ou rôle	Montant
2018	T-60 R12 A-2	20.9
2018	T-72 R-14 A-4	57.72
2018	T-58	207.01
2019	T-75 R-6 A-58	133.46

✓ *Finances – Prêt relais*

Afin de subvenir aux besoins de financement pour la fin de la construction du restaurant scolaire de la commune, et en attente du versement des dernières subventions, la commune a besoin d'une aide financière. Après contact auprès de différentes banques, la commune a le choix entre ligne de trésorerie et prêt relais. M. le Maire présente les offres présentées

par les différentes banques. **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer les pièces contractuelles pour un prêt dont les modalités sont les suivantes :**

Prêteur	Montant	Taux	Durée
Crédit Mutuel	1 000 000 €	3.90€	18 mois

✓ *Finances – Budget Primitif 2024*

Le projet de budget primitif 2024, dont les balances s'établissent comme suit, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Section de fonctionnement
- Dépenses : 1 370 918.46€
- Recettes : 1 370 918.46€

Section d'investissement (RAR inclus)
- Dépenses : 2 862 075.04€
- Recettes : 2 862 075.04€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 14/ Abstentions : 0/Votants : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 14/ Pour : 14/ Contre : 0

⇨ **adopte le budget primitif 2024 de la commune.**

✓ *Urbanisme – nom de rue*

Le conseil municipal délibère et vote la modification du nom d'une rue du lotissement du moulin de la cour. La Rue des vignes sera modifiée en : impasse des vignes.

✓ *COMPA – plan de mobilité simplifié 2024-2033*

Le plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population. Après son arrêt en conseil communautaire le 15 février 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au plan de mobilité simplifié 2024-2033.

✓ *Divers*

- Nadia Knoepffler, adjointe aux affaires scolaire, présente le P V du conseil d'école du 20/02/2024. Y ont été abordés :
  - L'évaluation de l'école de Pouillé-les-Côteaux
  - L'aménagement des écoles (ombre sur la cour, travaux dans les sanitaires)
  - Sécurité : visiophone pour les deux périscolaires, déplacement de la sonnette de la maternelle
  - Rappel de l'organisation des services de cantine
  - Présentation du programme Phare contre le harcèlement
  - Organisation des classes pour la rentrée 2024/2025
- Une conseillère municipale présente une étude réalisée sur la mise en place d'un goûter commun dans les périscolaires.
- Une augmentation du tarif des piégeages des nuisibles est envisagée.
- Un camion d'Orange sera présent sur le parking de l'atelier municipal les 25 et 26 mars pour présenter l'arrivée de la fibre sur la commune.

SÉANCE du 15 avril 2024

✓ *ZAEnR : concertation citoyenne*

La loi Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) prévoit que les communes identifient les ZAEnR, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement. Dans le cadre de l'identification des ZAEnR, la concertation des citoyens est donc obligatoire. La loi APER dispose également que les modalités de concertation sont choisies librement (consultation en ligne, réunion publique, café citoyen, atelier thématique) ainsi que sa durée. Cette concertation est à faire avant une délibération en conseil municipal pour transmettre les décisions à la COMPA avant leur délibération communautaire du 4 juillet 2024. Une réunion publique sera mise en place le 25 juin 2024, 19h, à la salle polyvalente de Pouillé-les-Côteaux. Une information sera inscrite dans le fil cotellois de mai 2024 ainsi que sur le site de la commune.

✓ *Administré : busage en sortie de terrain privé*

M le Maire présente la demande de Mr Garnier Mickaël pour installer une buse pour la sortie de son terrain vers la rue des pilotes. Le conseil municipal délibère et autorise le busage pour un montant de 123.78€ (98.78€ttc la buse + 25€ d'installation). Les frais seront à régler par Mr GARNIER et l'installation sera effectuée par la commune.

✓ *Urbanisme : choix du bureau d'étude pour l'ilot mairie*

J.F. Orhon présente les différentes offres proposées pour les bureaux d'études pour l'aménagement de l'ilot mairie. 3 devis sont présentés. Un bureau d'études est nécessaire pour chiffrer les scénarii proposés par le CAUE qui ne fait plus d'estimation. Le bureau d'étude retenu est le cabinet GALLAND MENIGHETTI situé à LOIREAUXENCE, qui a proposé le devis le moins disant.

✓ *Urbanisme : choix du modèle de city stade*

Le conseil municipal doit choisir un modèle de city stade avant la fin du mois d'avril afin de faire la demande de fonds de concours auprès de la COMPA. Sept modèles de deux fournisseurs (trois de Produlic, quatre de PCV) sont présentés.

Le modèle choisi est celui du fournisseur PCV, qui servira de base de prix pour les demandes de subvention. Un devis supplémentaire devra être réalisé pour le terrassement et l'enrobé du city stade prévu sur la partie Est du terrain stabilisé.

✓ *Divers*

- Voirie-bâtiments :
  - Une pétition de riverains de la rue des pilotes contre la prolifération de chats a été reçue en mairie
  - Les bâtiments de la commune commencent à être raccordés à la fibre
  - Un changement d'arrêt de bus est prévu au lieu-dit la Cocauderie
  - La chaudière de l'école maternelle est tombée en panne. Un remplacement est prévu.
- Communication : Le fil cotellois de mai 2024 sera disponible le 6 mai en mairie pour distribution dans la commune

SÉANCE du Mardi 7 mai 2024

✓ *Approbation du projet de terrain multisport – demande de subventions*

La commune a un projet d'investissement qui consiste en la création d'un espace ludique, sportif et convivial destinés aux activités sportives et de loisirs. Cet espace permettrait à toutes les tranches d'âge de pratiquer du sport en toute liberté puisque l'accès y serait libre. Différents devis de structure ont été demandés auprès de plusieurs entreprises ainsi que des devis pour l'enrobé qui accueillera cet espace de loisirs. Ce projet est subventionnable via différents partenaires : la région des P.de la Loire avec le fonds pays de la Loire investissement, la COMPA avec le fonds de concours aux communes et l'agence nationale du sport avec le plan 5000 équipements. Le coût total du projet s'élèvera à 53 757.72 € HT, répartit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Terrassement/enrobé	16 637.72 €	Fonds PDL investissement	10 751.7€
Structure	37 120 €	Fonds de concours aux communes COMPA	16 127 €
		ANS	10 751.7 €
		Total subventions	37 630.4 €
		Commune (autofinancement)	16 127.32 €
Total des charges prévisionnelles	**53 757.72 €**	**Total des produits prévisionnels**	**53 757.72 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ⇨ **ADOPTE** les devis ainsi que le plan de financement prévisionnel et
- ⇨ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette affaire et à solliciter les subventions et dotations.

SÉANCE du 27 mai 2024

✓ *COMPA – avis sur le projet de parc éolien à Teillé*

La commune de Teillé a pour projet la construction d'un parc éolien sur sa commune. La commune de Pouillé-les-Côteaux étant située dans un rayon de 6 kilomètres, elle doit, par le biais de son conseil municipal, donner un avis sur ce projet entre le mercredi 22 mai 2024 et le samedi 22 juin 2024. Après délibération, le C. Municipal donne un avis favorable à ce projet.

✓ *RH – bilan des entretiens professionnels*

M. le Maire présente à l'assemblée le bilan des entretiens professionnels effectués entre le 11 décembre 2023 et le 18 janvier 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des parts de la prime RIFSEEP et de la NBI.

✓ *RH – contrats de travail*

Considérant les besoins en personnel dans les services de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments scolaires, l**e Conseil Municipal délibère** pour autoriser M. le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée pour des temps incomplets inférieurs à 20 h hebdomadaires et pour des durées inférieures ou égales à 12 mois.

✓ *Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025*

Par arrêté préfectoral du 7 mai 2024, les communes de Loire-Atlantique sont appelées à procéder au tirage au sort des jurés d'assises (pour pourvoir les jurés des sessions d'assises à Nantes en 2025). Pour la commune de Pouillé-les-Côteaux, 3 électeurs sont tirés au sort sur la liste électorale. Ensuite le tribunal des assises procédera à un tirage sur l'ensemble des jurés d'assises tirés au sort sur les communes de L.A. Un juré d'assise sur trois sera retenu pour siéger aux sessions du tribunal des assises en 2025. M. le Maire procède au tirage des 3 jurés : **Le Duc Magali, Le Bleis Sophie, Patarin Xavier**

✓ *PSC – consultation des organismes d'assurances*

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités. L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025. Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés. Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance. Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025. Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

DÉLIBÉRÉ : Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ; Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 février 2024

Après discussion, l'assemblée décide de :

- ⇨ **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique**, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.
- ⇨ **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

✓ *Restauration scolaire – convention avec La Roche Blanche*

Pour le bon fonctionnement de la nouvelle restauration scolaire et pour le portage des repas à la commune de la Roche Blanche à partir de septembre 2024, les communes de Pouillé les Coteaux et de La Roche Blanche ont établi une convention afin d'en définir les conditions. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

✓ *Services communaux – tarifs périscolaire et restauration pour septembre 2024*

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu de gestion du service de la restauration scolaire et du service périscolaire. Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la restauration scolaire au 1er septembre 2024 :

	Restauration scolaire	Tarif unitaire en €
Tarif 1	*Repas régulier*	4.40
Tarif 2	*Assistance repas pour PAI*	2.30
Tarif 3	*Repas régulier pour élève domicilié hors commune*	5.00

Depuis 2018, la tarification du service périscolaire se calcul selon un taux d'effort (taux d'effort X QF).

Taux d'effort	Tarif horaire plancher (QF inf. 536€)	Tarif horaire plafond (QF sup1340€)
0.205%	1.10€	2.75€

Le compte-rendu de gestion du service périscolaire est présenté au Conseil Municipal. Le Conseil fixe les nouveaux tarifs du service au 1er septembre 2024 comme suit :

Taux d'effort	Tarif horaire plancher (QF inf. 536€)	Tarif horaire plafond (QF sup1340€)
0.220%	1.20€	2.90€

La facturation est appliquée par unité de 15 min et le tarif pour le retard du départ après 18h30 est de 7€.

✓ *Finances - Partage des frais d'entretien du terrain de foot avec La Roche Blanche*

Les Conseils Municipaux de Pouillé-les-Côteaux et de La Roche Blanche se sont engagés en 2000 à mutualiser les charges liées à l'entretien des 2 terrains de football (terrain stabilisé à la Roche-Blanche et terrain en herbe à Pouillé-les-Côteaux). Le Conseil Municipal délibère et fixe la participation de la commune de le Roche Blanche pour:

- ⇨ 2021 à 2 929.81€, après mise en commun des dépenses de l'année 2020 pour l'entretien des 2 terrains
- ⇨ 2022 à 1 973.51€, après mise en commun des dépenses de l'année 2021 pour l'entretien des 2 terrains

Et fixe la participation de la commune de Pouillé les Coteaux pour 2023 à 1 025.44€, après mise en commun des dépenses de l'année 2022 pour l'entretien des 2 terrains.

✓ *Occupation du domaine public- guinguette du plan d'eau*

Le C.M autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la guinguette « le hibou » représentée par Mme Mathieu sur le site du plan d'eau « la coulée des 2 ponts » du 31/05 au 31/08/24. Le C.M fixe la redevance d'occupation du domaine public à 500€ pour la période. La consommation d'eau sera facturée au-delà de 20 m3 sur la période.

✓ *Organisation des listes de diffusion des bulletins*

Avec la construction des nouveaux lotissements sur la commune, la liste de diffusion pour les bulletins municipaux et les fils cotellois doit être revue pour y intégrer le lotissement du moulin de la cour tranche 1 dans un premier temps, puis le lotissement St Jean et enfin le lotissement du moulin de la cour tranche 2. Sylvie Guillet, ayant déjà la distribution des bulletins sur la rue de la cour, s'occupera de la distribution sur les deux tranches du lotissement du moulin de la cour. Jean-François Orhon prendra la partie de la rue de la mairie, initialement à Sylvie Guillet, ainsi que la rue du puits neuf. Denis Blain fera la distribution des bulletins sur le futur lotissement Saint-Jean.

✓ *Devis défibrillateur*

Présentation des différents devis de défibrillateur pour le nouveau restaurant scolaire. Le Conseil Municipal, après avoir vu les différents devis, choisi le devis de D+Services avec son modèle Mindray.

✓ *Associations – mail du 3 mai des maîtres cotellois*

L'association demande la gratuité de la salle polyvalente suite à sa location pour un concours de palet le 26 avril 2024. Après avoir entendu la demande de l'association, le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle polyvalente.

✓ Divers

- Nadia Knoepffler évoque l'étude sur le goûter commun aux périscolaires. Un sondage comprenant les modalités de ce goûter sera envoyé aux parents de l'école.
- Bruno Coriton informe que la commission de sécurité est passée à la salle polyvalente. Différents travaux de mise en conformité sont à réalisés afin d'éviter une fermeture du site.

SÉANCE du Lundi 1er juillet 2024

✓ *Kallistaenergy : Présentation du projet de renouvellement du parc éolien sur la commune de Pouillé-les-Côteaux*

L'entreprise KALLISTA est venue présenter son projet de renouvellement du parc éolien au conseil municipal. L'entreprise, qui détient 36 parcs éoliens en France et en Allemagne, est présente depuis 2005. La société développe et exploite des parcs éoliens et se diversifie dans le photovoltaïque et les bornes de recharges.

Renouvellement du parc sur Pouillé-les-Côteaux

Actuellement, une ligne de huit éoliennes est présente sur les communes de Mésanger et de Pouillé-les-Côteaux (5 éoliennes sur le territoire de Mésanger et 3 sur le territoire de Pouillé-les-Côteaux) et gérée par deux entreprises. KALLISTA gère les 4 éoliennes implantées le plus à l'ouest. Le renouvellement porte sur ces 4 éoliennes. Elles seront remplacées par 3 éoliennes avec des pales plus grandes.

Pourquoi renouveler le parc ?

Une éolienne dure entre 20 et 30 ans mais baisse en production au bout de 15 ans. Malgré une réduction du nombre d'éoliennes, la production sera augmentée. Les éoliennes actuelles sont placées en dehors de la zone d'implantation préconisées, elles sont à moins de 500m d'habitation. Avec une augmentation de la taille des pales, il y a un besoin de plus d'espaces, c'est pour cette raison que seulement 3 éoliennes seront implantées (2 sur Pouillé-les-Côteaux et 1 sur Mésanger). Il n'y aura pas de changement concernant la hauteur des mâts. Elles seront à une hauteur maximum de 100m pour 98m actuellement. Le rotor, lui, sera plus grand, avec un maximum de 138m contre 70m aujourd'hui. Il y aura aussi une augmentation de la puissance qui se situera, selon le modèle choisi, entre 10,8 et 12,6MW, ce qui équivaut à une augmentation de 1.6MW. Le changement du parc éolien aura également un impact positif sur la fiscalité de la commune. Une convention d'utilisation de chemin sera à valider à un prochain conseil municipal. **Les prochaines étapes** :

- Mi 2024 : présentation du projet au conseil municipal de Mésanger ainsi qu'aux habitants de Pouillé les Coteaux.
- Octobre 2024 : dépôt du dossier
- 2025 : obtention des autorisations
- 2025-2026 : démantèlement des anciennes éoliennes et construction du nouveau parc
- 2026-2027 : mise en service du nouveau parc

Les éoliennes démantelées sont entièrement recyclables et revalorisables. Les éléments peuvent faire l'objet de vente d'occasion pour la maintenance de modèle d'éoliennes qui ne sont plus en fabrication. KALLISTA propose d'offrir des arbres aux habitants qui pourraient être gênés par la vue des éoliennes. Avant la présentation de ce projet, la société a effectué différentes études sur la faune environnante afin d'éviter la destruction des milieux naturels des animaux (notamment les animaux volants) et sur les bruits que les éoliennes peuvent faire. Cette dernière a été effectuée entre le 16 et le 31 octobre 2023 afin de pouvoir adapter le bruit des futures éoliennes pour que le niveau sonore ne dépasse pas celui actuel.

✓ *Finances – DM1 au budget 2024*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 13/ Abstentions : 0/ Votants : 13/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 13/ Pour : 13/ Contre : 0

⇨ **Vote la décision modificative n°1 au budget 2024 comme suit** :

Investissement	Dépenses - Augmentation de crédit	Dépenses – Réduction de crédits
D2051	500 €	
D231		500 €

✓ *ZAEnR – définition des zones d'accélération sur la commune*

Vu la loi n° 2023-175 du 10/03/23 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, Mr le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 25/06/24 selon les modalités suivantes : concertation publique. Les zones concernées sont les suivantes :

- Energie éolienne – ZD0106 ; ZD 0112 ; ZD0109 ; ZD0103 ; ZD0108 ; ZD0101 –91 424 m²
- Ombrières – E0288 ; ZI0049 – 2 840 m²
- Panneaux Photovoltaïques en toiture – toute la commune de Pouillé-les-Côteaux

Mr le Maire soumet cette proposition de zones à délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, **délibère à l'unanimité des présents** :

⇨ **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées

⇨ **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mr le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Loire-Atlantique, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

✓ *Approbation du projet de terrain multisport – demande de subventions*

La commune a un projet d'investissement qui consiste en la création d'un espace ludique, sportif et convivial destiné aux activités sportives et de loisirs. Cet espace permettrait à toutes les tranches d'âge de pratiquer du sport en toute liberté puisque l'accès y serait libre. La commune sollicite l'aide de la région pour une subvention afin de financer ce projet. Après concertation, les devis d'enrobé et de structure ont été signés. **Plan de financement prévisionnel** :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Terrassement/enrobé	16 637.72 €	Région	10 811.54€
Structure	37 420 €	Fonds de concours aux communes COMPA	21 623 €
		Total subventions	32 434.54 €
		Commune (autofinancement)	21 623.18 €
Total des charges prévisionnelles	**54 057.72 €**	**Total des produits prévisionnels**	**54 057.72 €**

✓ *Choix du nouveau mode de chauffage pour l'école maternelle*

La chaudière fioul de l'école maternelle commençant à se faire vieillissante et montrant de nombreux signes de faiblesse, la commune réfléchie à la remplacer par un nouveau mode de chauffage plus économique et plus écologique. Plusieurs entreprises sont intervenues sur le site de l'école et ont délivrées des devis concernant les différents modes de chauffage envisagés : aérothermie, géothermie, chaudière à pellets. Il a été relevé, pour la chaudière à pellets, qu'il faudra prévoir des frais supplémentaires si ce choix est retenu : remplissage du stock plusieurs fois dans l'année au vu de l'espace restreint, nécessité de prévoir un ramonage de la cheminée, nettoyages des cendres réguliers, prévoir un placo coupe-feu pour cette installation. Au vu de ces éléments, cette solution ne sera pas retenue. Après avoir entendu la comparaison des devis, le conseil municipal délibère et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs au changement de chauffage auprès de l'entreprise MPB située à St Sulpice des Landes pour une pompe à chaleur géothermique.

✓ Voirie – Installation panneaux STOP

Suite à la réunion de la commission voirie du 14 mars 2024, et après avis du conseil municipal, des panneaux « STOP » seront installés afin de réglementer le régime de priorité :

- Les usagers venant de la rue de la Cour devront marquer un temps d'arrêt
- Les usagers circulant sur la voie communale n°3 rue du Stade marqueront un temps d'arrêt avant de poursuivre leur route direction le Challonge ou rue de la Cour

✓ Divers

Suite à leur demande, l'association « les maîtres cotellois » est exonérée de la location de la salle polyvalente pour le concours de palets organisé le 26 avril 2024.

SÉANCE du Lundi 2 septembre 2024

✓ *CDG – Prévoyance obligatoire*

Vous avez à choisir entre 2 niveaux de garanties de maintien du revenu net de vos agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité.	Taux de cotisation % du revenu brut comprenant le traitement indiciaire (+ NBI) et le régime indemnitaire
90 %	**1,93 %**
95 %	**2,12 %**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités. L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025. Le marché d'assurance pour la prévoyance a été attribué, le 9 juillet dernier, à COLLECTEAM. Il convient, dans un premier temps, de confirmer l'intention de la commune

d'adhérer à ce contrat collectif en choisissant le niveau de garanti retenu (90% ou 95% de maintien de revenu net) et, avec avis du CST, la participation employeur (minimum 50% de la cotisation). Après discussion, le conseil choisi le niveau de garantie de 95% du maintien de salaire avec une participation de l'employeur de 50% de la cotisation. Le CST sera saisi le 27 septembre 2024 pour avis.

✓ *Finances – Tarifs de location pour les salles communales*

Le conseil municipal vote les tarifs de location des salles communales applicables à partir du 1er janvier 2025 :

Salle de la mairie	Tarif personne physique	Tarif pour association cotelloise
Vin d'honneur	100	
Concours de cartes/ loto /autres	100	70
Buffet/repas: domicile communal pour samedi et dimanche	250	
Buffet/ repas : domicile hors commune pour samedi et dimanche	350	
Caution	500	

Salle polyvalente	Tarif personne physique	Tarif association cotelloise
Vin d'honneur/ réunion	110	80
Manifestation associative		80
Buffet/repas	300	200
Bal public		450

✓ *SIVOM – Prise en compte du principe de dissolution*

En 1983, 8 communes ont décidé de créer le Syndicat à vocation multiple du canton d'Ancenis, à savoir Ancenis, Anetz, Mésanger, Oudon, Pouillé-les-Côteaux, La Roche- Blanche, Saint-Herblon et Saint-Géréon, pour porter des compétences structurantes pour le territoire concerné. Par suite d'un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 pris pour application des articles 64 et 68 de la Loi nº2015-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis est devenue compétente :

- De plein droit en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 01/01/17,
- De façon facultative en matière d'aménagement, entretien et gestion des piscines publiques au 1er janvier 2018.

Depuis cette date, le syndicat n'assure que les compétences suivantes : la santé scolaire (locaux et fournitures), l'enseignement musical et l'environnement : découverte et initiation. Au regard du périmètre d'intervention, le maintien du syndicat ne semble plus opportun pour les communes membres. La coopération entre les communes pourrait prendre une forme plus efficiente, en raison de la territorialisation de ces missions. Actuellement, le syndicat ne dispose pas de personnel en propre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5212-33,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 juin 1983 autorisant la création du SIVOM du canton d'Ancenis, modifié par arrêtés des 23 janvier 1986, 9 septembre 1987, 9 mai 1988, 26 décembre 1994 et 16 novembre 2004,

Vu la délibération n° 011-2024 du conseil syndical du 10 juillet 2024, prenant acte de la demande de dissolution du syndicat par les communes membres,

Considérant le souhait exprimé depuis plusieurs années par les élus syndicaux d'engager le processus de dissolution du syndicat, au regard des compétences effectivement exercées depuis la prise de compétences majeures par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis,

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants dans ses communes membres,

Considérant l'obligation d'obtenir l'accord de la majorité des communes membres, sur la base d'une délibération concordante,

Considérant que la dissolution du syndicat se traduira par la reprise de l'exercice des compétences précédemment dévolues par les communes membres, qui devront en supporter l'ensemble des charges et obligations,

Considérant que la dissolution du syndicat dépendra de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, : Et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 14 Votants /Abstentions : 0/ Exprimés : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Pour : 14/ Contre : 0

⇨ **DEMANDE** la dissolution du Syndicat intercommunal à vocation multiple du canton d'Ancenis au 1er avril 2025,

⇨ **PREND ACTE** qu'un budget primitif sera voté pour le premier trimestre 2025,

⇨ **PREND ACTE** qu'à compter du 2 avril 2025, chaque commune membre redeviendra compétente pour les missions préalablement transférées au syndicat,

⇨ **ACCEPTE** le principe que les modalités d'exercice des compétences médecine scolaire et école de musique Arpège prennent la forme d'une convention de remboursement des frais pour les charges d'accueil supportées par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, qui devra proposer cette convention,

- ⇨ **PRECISE** que les conditions de répartition de l'actif et du passif du syndicat donneront lieu à une délibération spécifique,
- ⇨ **AUTORISE** monsieur le Maire à notifier la présente délibération à monsieur le Président du SIVOM du canton d'Ancenis, dès son caractère exécutoire,
- ⇨ **PREND ACTE** que monsieur le Président du syndicat, après retour des assemblées délibérantes communales, sollicitera auprès de Monsieur le Préfet, l'arrêté de dissolution du syndicat, avec un dessaisissement des compétences au 1er avril 2025 et la conservation de la personnalité morale pour adopter les derniers actes nécessaires à la dissolution,
- ⇨ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

✓ *SIVOM – Fixation des règles de liquidation*

Actuellement, le SIVOM du canton d'Ancenis regroupe 6 communes (Ancenis-Saint- Géréon, Mésanger, Oudon, Pouillé-les-Côteaux, La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire), qui contribuent au fonctionnement du syndicat par le versement d'une contribution obligatoire définie conformément aux clés de répartition fixées statutairement.

Le budget du syndicat comporte :

- Un budget principal regroupant les dépenses et recettes liées aux compétences suivantes : la médecine scolaire, l'école de musique Arpège, l'observatoire du Marais et l'administration générale,
- Un budget annexe pour le portage d'un crédit-bail immobilier.

Pour mener ces missions, le syndicat ne dispose pas de personnel en propre. Cela repose sur les services de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon. Au titre du budget principal : A titre d'informations, dans l'attente des données arrêtées au 1er avril 2025, le dernier compte de gestion approuvé faisait apparaître le bilan suivant :

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	[illegible]	Fonds Globalisés	1,67
Constructions	72,62	Réserves	631,08
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	3,02	Différences sur réalisations d'immobilisations	10,58
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	6,04
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	551,70	Résultat de l'exercice	0,39
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	643,34	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du constituant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	643,34	TOTAL FONDS PROPRES	652,73
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	3,75	Dettes financières à long terme	
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs (2)	2,93
Disponibilités	24,30	Autres dettes à court terme	16,79
Autres actifs circulant			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28,05	Total dettes à court terme	19,72
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	19,72
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	672,45	TOTAL PASSIF	672,45

Concernant la compétence *santé scolaire,* le syndicat a contractualisé avec la commune d'Ancenis-Saint-Géréon pour la mise à disposition d'un local au sein de l'espace Corail. Les autres dépenses supportées par le syndicat sont réalisées sur simple devis. L'actif immobilisé associé à cette compétence présente une valeur nette comptable à 0 euros. L'actif sera apuré des immobilisations intégralement amorties avant la fin de l'exercice 2024.

- *Il est proposé que la commune d'Ancenis-Saint-Géréon centralise l'ensemble des dépenses et les répercute auprès des communes concernées par les services de médecine scolaire, selon des modalités à fixer par convention après dissolution du syndicat.*

Concernant la compétence *enseignement musical,* le syndicat attribuait une subvention à l'association Arpège, et supportait une charge locative jusqu'au déménagement dans les locaux place Armand Béthune sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon. Aucun actif immobilisé n'est associé à cette compétence.

- *Chaque commune récupérera cette compétence, avec la liberté de poursuivre l'accompagnement financier de l'association, selon des modalités propres à chaque assemblée délibérante.*

Concernant la compétence *l'environnement : découverte et initiation*, le syndicat est propriétaire de la parcelle cadastrée G166 d'une superficie de 1 447 m² et de l'observatoire du Marais, qui a été construit en 2005. Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable de ces immobilisations était de 89 592.11 €.

Une convention a été formalisée avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour la mise à disposition et l'animation de la Maison du marais, propriété départementale. Pour animer le lieu, le syndicat attribue une subvention au syndicat d'initiative du Pays d'Ancenis. *Le département de Loire-Atlantique a émis un accord de principe à l'acquisition de l'Observatoire du Marais et a d'ores et déjà repris l'animation de la maison du marais. Dans l'attente de la finalisation de la cession, au regard du positionnement sur le territoire de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, cet actif pourrait être transféré à la commune. Cette dernière devra poursuivre les échanges avec le Département, pour aboutir à la cession.*

A l'actif du syndicat demeurent : Une immobilisation liée à la compétence *Aires d'accueil des gens du voyage* reprise, depuis le 1er janvier 2017, par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis avec une valeur nette comptable de 2 017.80 € au

31 décembre 2023. En application du Code général des collectivités territoriales, les biens, propriété du syndicat devenu incompétent, sont remis en pleine propriété à la collectivité désormais compétente.

- *La régularisation comptable devra intervenir avant la dissolution du syndicat.*

Une immobilisation relative à une mise à disposition *Collège Guy Cadou* au profit du département pour un montant de 551 746.85 €. Le syndicat n'étant propriétaire d'aucun bien dans ce secteur, cette immobilisation résulte certainement d'une erreur de transposition lors du changement d'autorité compétente pour les collèges. *Cette anomalie devra être traitée avant la dissolution du syndicat, en lien avec le service de gestion comptable. En cas d'impossibilité, sous couvert de la territorialisation du bien visé, cette part de l'actif serait intégrée à celui de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.*

Au titre du budget annexe : A titre d'informations, dans l'attente des données arrêtés au 1er avril 2025, le dernier compte de gestion approuvé faisait apparaître le bilan suivant :

ACTIF NET (3)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains	18,23	Fonds Globalisés	
Constructions	747,29	Réserves	1,27
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	+30,48
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	+0,83
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	805,43	Subventions non transférables	628,46
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	805,43	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	598,44
Créances	21,34	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	226,57
Disponibilités		Fournisseurs (2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,70
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20,34	Total dettes à court terme	0,70
Comptes de régularisations	0,01	TOTAL DETTES	227,34
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	825,78	TOTAL PASSIF	825,78

Le syndicat est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 150, avec un aménagement de clôture, ainsi que d'un ensemble immobilier. L'actif immobilisé est valorisé à 805 432.23 €. Ces biens ont été financés par les subventions reçues à hauteur de 628 490.46 €. En complément, un emprunt a été souscrit auprès du Crédit mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest, le 30 août 2011, pour un montant initial de 198 304 € à taux fixe sur 20 ans. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû pour le contrat n° 10278 36811 00010068107 est de 100 524.52 €.

- *Le contrat d'emprunt sera transféré à la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, qui supportera les éventuels frais induits (estimés à 150 €).*

Un contrat de crédit-bail a été conclu avec la SCI Accompagnement à domicile, par acte notarié le 11 octobre 2012, en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 348 Boulevard du Docteur Moutel, pour une durée de 20 ans avec une prise d'effet rétroactive au 1er janvier 2012. Annuellement, le preneur supporte un loyer de 15 556.32 € HT, dont 10 492.08 € au titre de l'acquisition du bien. Au 31 décembre 2023, la SCI a acquitté la somme de 125 904.96 €.

- *La levée de l'option de reprise anticipée a été étudiée avec la SCI Accompagnement à domicile. Au regard des incidences fiscales et du délai de préavis prévu au contrat, cette solution ne pourra être mise en œuvre à l'échéance souhaitée de la dissolution. Sur la base de la territorialisation de ce patrimoine, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon pourrait reprendre ce contrat et ce bien, avec la poursuite des échanges sur une levée anticipée.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-25-1 et L. 5212-33,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 juin 1983 autorisant la création du SIVOM du canton d'Ancenis, modifié par arrêtés des 23 janvier 1986, 9 septembre 1987, 9 mai 1988, 26 décembre 1994 et 16 novembre 2004,
Vu la délibération n° 012-2024 du conseil syndical du 10 juillet 2024, prenant acte de la demande de dissolution du syndicat par les communes membres,
Considérant l'engagement du processus de dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple du canton d'Ancenis,
Considérant l'avis préalable de la Préfecture et de la Direction régionale des finances publiques sur le projet de répartition de l'actif et du passif du SIVOM du canton d'Ancenis,
Considérant les éléments exposés précédemment, et en particulier l'absence de personnel et un actif immobilisé exclusivement situé sur la commune d'Ancenis-Saint- Géréon,
Considérant que le budget primitif 2024 :

- Prévoit essentiellement les crédits courants nécessaires au fonctionnement des compétences portées et au remboursement annuel de la dette sur le budget annexe,
- Ne comporte pas de projets d'investissement nouveaux de nature à accroître l'actif immobilisé,

Considérant les règles d'accord de dissolution d'un syndicat, à savoir la majorité des communes membres pour la décision de dissoudre et l'unanimité pour les conditions de liquidation,
Considérant le délai maximal de 3 mois laissé aux assemblées délibérantes, à compter de la délibération du conseil syndical, pour approuver la délibération portant sur les conditions de liquidation,
Considérant que les données financières à transférer ne seront définitivement connues qu'après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025,
Il est proposé que le Conseil municipal, après en avoir délibéré, : Et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 14/ Votants : 14/ Abstentions : 0/ Exprimés : 14/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Pour : 14/ Contre : 0

APPROUVE les conditions de liquidation du SIVOM du canton d'Ancenis suivantes :

- Le principe de territorialisation pour le transfert de la propriété de l'actif immobilisé et de son financement à la commune d'Ancenis-Saint-Géréon,
- La reprise des contrats par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, avec la formalisation d'éventuels avenants de transferts,
- La reprise des résultats du syndicat par la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, à l'issue de la clôture de l'exercice 2025,
- D'une manière générale, la répartition intégrale de l'actif et du passif vers la commune d'Ancenis-Saint-Géréon,

PREND ACTE que ces conditions de liquidation du syndicat devront être approuvées à l'unanimité,
AUTORISE monsieur le Maire à notifier la présente délibération à monsieur le Président du SIVOM du canton d'Ancenis, dès son caractère exécutoire
AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

✓ RH – promotion interne, tableau des effectifs

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un agent remplit les conditions pour une promotion interne, suite à l'obtention de l'examen d'agent de maîtrise. Le Conseil Municipal délibère et valide cette création de poste. Le tableau des effectifs statutaires est modifié comme suit :

Grade ou emploi	Existants	À créer	A supprimer	TC	TNC	Pourvu	Mouvement
Rédacteur principal 1ere classe -cat B	1	0	1	1	0	0	Suppression de l'emploi TC
Adjoint administratif principal 1ere classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 2e classe- cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 1ere classe -cat C	1	0	1	1	0	0	Suppression de l'emploi TC
Adjoint technique cat C	4	0	0	0	3	3	
Adjoint d'animation cat C	1	0	0	0	1	1	
ASEM- principal 1ère classe	1		1	1	0	1	
Agent de maîtrise cat C	0	1	0	1	0	1	Création TC

✓ *Divers*

Communication : Le fil cotellois sera à distribuer en fin de semaine avec un flyer pour la réunion publique du 12 septembre organisée par KALLISTA pour le changement du parc éolien.
Formation : Présentation faite des devis pour l'analyse des pratiques à destination des agents des services scolaire et restauration scolaire. Un choix a été fait pour les séances d'1h30.
Ilot mairie : Présentation des premières estimations financières par l'entreprise GALLAND pour le réaménagement de l'ilot mairie.
Bâtiment-voirie :

- Présentation de l'extension de la cour maternelle
- Présentation du nouveau passage piéton rue des pilotes, face à la bibliothèque.
- Les puits pour la future pompe à chaleur géothermique de l'école rue Ste Marie ont été installés, la pompe à chaleur sera installée durant les vacances de la toussaint.
- La façade de l'école rue Ste Marie bénéficiera de réparation d'ici l'automne.

- Des dépôts sauvages sont de plus en plus récurrents sur la commune

Date : L'inauguration du restaurant scolaire est reportée

SÉANCE du Lundi 7 octobre 2024

✓ *Référents déontologues - Désignation*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1 et ses articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-D (en vigueur au 1er juin 2023) ;
Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu local (dont les dispositions entrent en vigueur au 1er juin 2023) ;
Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ;
Considérant qu'un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal avant le 1er juin2023 ;
Considérant que l'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référents déontologues auprès des élus ; que cette liste peut évoluer dans le temps ;
Considérant que les missions de référents déontologues sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;
Considérant que les missions de référents déontologues peuvent être, selon les cas, assurées par :
1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités, auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°,
Considérant que la délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus ;
Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les éventuelles modalités de rémunération ;
Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier ;
Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :
1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ; 2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros. Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.
Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ; **Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, DÉSIGNE** en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF44 :
Monsieur Gilles BACHELIER, Conseiller d'Etat, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes **, Maître Marie-Christine CARLIER-MULLER**, Avocat honoraire**, Madame le Bâtonnier Catherine LESAGE , Monsieur André LOUISY,** Président de l'Association départementale des anciens maires et adjoints de Loire-Atlantique, ancien maire d'Orvault**, Monsieur Jean-Luc MARGUET,** Magistrat honoraire de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire**, Maître Jean-Charles MERAND,** Avocat honoraire**, Monsieur Patrick MINDU,** Conseiller d'Etat honoraire, ancien président de la cour administrative d'appel de Nantes**, Monsieur Jean-François MOLLA,** Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel**,** ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
Uniquement en cas de demande de collégialité : Monsieur Bernard MADELAINE, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes
DÉCIDE que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour une durée de 3 ans
FIXE les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : lettre manuscrite, dans les plus brefs délais. (*Exemple : délai dans lequel l'avis doit être rendu, formes de l'avis…*).
DÉCIDE que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants :

- salle de réunion
- matériels informatiques

FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : 80€ par personne et par dossier
DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

✓ *Education – Convention pour l'intervention des AESH sur la pause méridienne*

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 211-8, L. 216-1, L. 351-1, L. 351-3 et L.917-1 ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 114-1 et L. 114-2 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne ;
Vu la circulaire n° 2017-084 du 03 mai 2017 relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
Entre : La rectrice de l'académie de Nantes Mme Katia BEGUIN,
En présence de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique, en sa qualité d'employeur, représentée par M. Dominique MALROUX, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale,
Ci-après dénommée « la DSDEN », d'une part, et La commune de Pouillé-les-Côteaux représentée par son maire, habilitée par son conseil municipal en date du 7 octobre 2024, délibération n°2024-37, d'autre part, Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif. Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie. La commune demeure cependant compétente pour prendre toutes les mesures autres que l'accompagnement humain qui sont nécessaires pour permettre l'accès effectif des élèves en situation de handicap à ce service ou à ces activités. L'objet de la présente convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont affectés, sur décision de la rectrice d'académie ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur la délégation de cette dernière, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune. La présente convention ne régit pas l'intervention éventuelle d'AESH à l'occasion des activités périscolaires qui ont lieu en dehors de la pause méridienne. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

ARTICLE II : PERIMÈTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'exécution de leur contrat de travail, les AESH peuvent être appelés à exercer certaines activités en dehors du temps scolaire et notamment sur le temps de pause méridienne, au seul bénéfice des élèves en situation de handicap désignés par les services de l'État et conformément aux protocoles d'accompagnement de ces élèves. Le temps d'accompagnement sur le temps de pause méridienne est compris dans le service des AESH et n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire de la part de la commune. Les AESH ne pourront en aucun cas être investis d'une mission étrangère à l'accompagnement des élèves en situation de handicap désignés par les services de l'État. Les services du rectorat d'académie / de la DSDEN informent la commune des personnels intervenant sur le temps de la pause méridienne ainsi que des enfants dont ils assurent l'accompagnement. En cas d'absence provisoire d'un AESH affecté auprès de l'élève sur le temps de pause méridienne, l'employeur pourra désigner un AESH remplaçant et en informera préalablement la commune. Les horaires de travail correspondant à l'exercice de ces missions sont arrêtés par l'employeur, en concertation avec le représentant de la commune et après consultation de la direction de l'école.

ARTICLE III : RESPONSABILITÉS – ASSURANCES : La DSDEN continue d'assumer toutes les charges et obligations inhérentes à sa qualité d'employeur, non explicitement exclues par la présente convention.

ARTICLE IV : EXÉCUTION DES TÂCHES : Sans préjudice du maintien du lien hiérarchique existant entre les AESH et la DSDEN, les AESH se conforment aux consignes du responsable du service de restauration et/ou des activités périscolaires ayant pour objet la sécurité des élèves et le bon fonctionnement du service. En cas de mauvaise exécution des tâches confiées, de manquement aux obligations de service ou de faute commise à l'occasion de ces activités et constatées par un rapport circonstancié établi par le maire de la commune, l'employeur conserve seul le droit de décider des suites à donner dans le cadre de son pouvoir disciplinaire. Le rapport circonstancié visé à l'alinéa précédent est communiqué, outre à l'employeur,

au directeur(-trice) de l'école. En cas d'accident dans le cadre du service, le maire ou son représentant en informe immédiatement l'employeur ainsi que le / la directeur(-trice) de l'école.

✓ *Marché – Avenant 1 Lot 01*

Dans sa délibération DCM2020-32 du 14 septembre 2020, le conseil municipal accordait une délégation à Mr le Maire afin de signer des avenants n'excédant pas 5% du montant initial du marché. Pour le bon déroulement du marché restaurant scolaire, le Lot 01 a réalisé un avenant d'un montant de 3593.35€ HT pour un montant initial de 57 797.30€ HT, ce qui équivaut à une augmentation de 6% du montant du marché. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

✓ *Finances – DM2*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 9/ Abstentions : 0/ Votants : 9/ Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 9/ Pour : 9/ Contre : 0

⇨ **Vote la décision modificative n°2 au budget 2024 comme suit :**

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement				
D023	68 229.78 €			
D681		68 229.78 €		
Investissement				
R021			68 229.78€	
R2804114				68 229.78€

✓ *Finances – Amortissement compte 204*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'amortissement des comptes : 204114 d'un montant de 7 067.83€ sur un an pour l'AAPC annonce MO RS.

✓ *Fonds de concours – COMPA demande de solde*

Les travaux du nouveau restaurant scolaire étant terminés et étant entré en fonctionnement depuis début septembre, le conseil municipal demande à la COMPA le versement du solde de la subvention Fonds de concours alloué à la commune pour ce projet, soit un montant restant de 134 375€.

✓ *Matériels – Vente d'éléments de cuisine*

Mr le Maire informe les membres du conseil Municipal :

- Que la commune est propriétaire de matériels de cuisine à ce jour non utilisés suite à la construction du nouveau restaurant scolaire
- Que pour libérer ces espaces et pouvoir en disposer à d'autres fin, il est proposé de vendre une sauteuse et une armoire chaude

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mr le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21 7°,
Considérant : La volonté de la commune de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, de réduire ainsi les rebuts et d'influer sur le développement durable et la volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile **DÉCIDE** :

⇨ La vente des deux éléments précités
⇨ De fixer un seuil minimal pour la vente : Sauteuse : 6 000 € et Armoire chaude : 1 500 €
⇨ D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération

✓ *RH – création du poste de secrétaire générale de mairie*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.7°et L. 313-1 ; Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **; DECIDE**,

- La création à compter du 1er janvier 2025 d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet sur le grade de rédacteur territorial
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-7° précité ;
- Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans.

- A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut 389 de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux ;
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

⇨ **Adopté à l'unanimité des membres présents**

✓ ***RH – tableau des effectifs :*** Mr le Maire informe de la création du poste de secrétaire général de mairie à temps complet

Grade ou emploi	Existants	À créer	A supprimer	TC	TNC	Pourvu	Mouvement
Secrétaire général de mairie – cat B	0	1	0	1	0	0	Création de l'emploi
Adjoint administratif principal 1ere classe - cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique principal 2eclasse – cat C	1	0	0	1	0	1	
Adjoint technique – Cat C	4	0	0	0	3	3	
Adjoint d'animation –cat C	1	0	0	0	1	1	
ASEM- Principal 1ère classe	1		1	1	0	1	
Agent de maîtrise – Cat C	0	1	0	1	0	1	

✓ ***Divers***

Prévoyance obligatoire : le projet de prévoyance de la commune est passé devant le CST le 27 septembre dernier. L'avis nous est revenu défavorable quant à la prise en charge employeur. Les représentants du personnel du CST préconise une participation employeur minimale de 75% pour les plus bas salaires. Le Conseil Municipal décide de garder le régime de base à 95% de couverture et de moduler la prise en charge de la commune selon les salaires brut, comme suit :

- 70% de prise en charge pour les salaires bruts inférieurs à 1 000€
- 60% de prise en charge pour les salaires bruts compris entre 1 000€ et 2 000 € et 50% de prise en charge pour les salaires bruts supérieur à 2 000€.

Associations : Maria CARVALHO présente le planning des manifestations pour l'année 2025.

Commerce : Nadia KNOEPFFLER présente le projet d'installation d'une supérette API, suite à la rencontre avec la commerciale courant septembre. Pour ce projet, la commune devra mettre à disposition un terrain constructible de 140m2 avec les arrivées d'électricité, fibre et eau. Une nouvelle rencontre avec la commerciale doit se dérouler le 24 octobre prochain.

Bâtiments : de nouveaux devis sont en attente de réception pour l'enrochement du plan d'eau suite aux inondations de juin 2024. Un diagnostic amiante a été réalisé sur les deux sites scolaires de la commune. Des détecteurs ont été acheté afin de vérifier la qualité de l'air intérieur dans les écoles. Une aubette a été installée au Challonge pour les enfants prenant le bus dans ce village.

Eolien : le renouvellement du parc existant avec Kallista est en attente. Le nouveau parc éolien avec l'entreprise WPD est également en attente. L'entreprise sera présente au prochain conseil municipal.

Site internet : le nouveau site de la commune, avec l'aide de la COMPA, a été mis en ligne

Les associations communales

ADMR	Marcelle DAVIAU	69 Rue de la Gilarderie App. 210 – Ancenis/St Géréon 06.08.82.37.12
AMICALE LAÏQUE	Mickaël BLIN	261 Rue du Vieux Moulin – Pouillé les Coteaux amicale.pouille@hotmail.com
CHASSE SAINT HUBERT	Eric GESLIN	Le Cormier – Mésanger 06.50.64.95.74
CLUB DES JEUNES	Stan PAUVERT	360 La Riochère – Pouillé les Coteaux cdj.pouille@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE DES GREES	Annie GASNIER	5 La Piderie – Vair sur Loire (Saint Herblon) comitejumelagegrees@gmail.com
COTELLOISE TENNIS DE TABLE MAUMUSSON	Martial JOUSSET	110 rue Beauséjour – Vallons de l'Erdre (Maumusson) correspondantcttm44@gmail.com
CYCLO LOISIRS COTELLOIS	David ROLLAND	La Croix Barrée – Pouillé les Coteaux cycloclc@gmail.com
LE COMITE DES FETES	Anne-Lise PRODHOMME	329 La Riochère – Pouillé les Coteaux cdf.pouille.44522@gmail.com
LES ARTS COTELLOIS	Catherine DUBOURG	186 rue de la Mine – Pouillé les Coteaux 02.40.98.43.77
LES CAISSES COTELLOISES	Wilfrid BLIN	335 rue de la Trichetière – Pouillé les Coteaux lescaissescotelloises.44@gmail.com
LES COTEAUX DE LA ROCHE	Adrien DORE	534 La Petite Chaussée – Pouillé les Coteaux coteauxdelaroche44@gmail.com
LES FEUX D'ETE COTELLOIS	Benjamin BLAIN	671 Le Landais – Pouillé les Coteaux feuxetecotellois@gmail.com
LES MAITRES COTELLOIS	Jordan DUPONT	72 rue des Vignes – La Roche Blanche lesmaitrescotellois@gmail.com
LES POT'A LILOU	Alexandra ORHON	144 rue du Vieux Moulin – Pouillé les Coteaux lespotalilou@gmail.com
LES POUSSES EN FOLIE	Mathieu GICQUEAU	La Chapelle Rigaud – Mésanger 06.29.02.85.39
MOTO CLUB DE LA GREE	Arnaud CERISIER	24 Rue de la Cour – Pouillé les Coteaux tresorerie.mcdelagree@gmail.com
MOTO CLUB LES FREINE'TARD	Sébastien ANGEVIN	175 La Régéserie – Pouillé les Coteaux lesfreinetard44522@gmail.com
PETANQUE CLUB POUILLE	Nicolas THIEVIN	100 rue Sainte Marie – Pouillé les Coteaux pcp44@outlook.fr

Agenda

Février			
Samedi 1er	Animation structures gonflables	Amicale Laïque	Salle Polyvalente
Mars			
Samedi 1er	Balade moto + soirée repas	Les Frein'tard	Salle Polyvalente
Samedi 8	Soirée disco	Club des Jeunes	Salle Polyvalente
Samedi 22	Soirée repas	Coteaux de la Roche	Salle Polyvalente
Samedi 29	Tournoi gentleman	CTTM	Salle Polyvalente ou Maumusson
Avril			
Samedi 19	Soirée Disco	Moto Club de la Grée	Salle Polyvalente
Samedi 26	Vente de plants / Vide grenier	Amicale Laïque	Cour de l'école rue des pilotes
Samedi 26	Concours de pétanque	Coteaux de la Roche	La Roche Blanche
Mai			
Samedi 10	Tournoi des Jeunes	Coteaux de la roche	Stade
Dimanche 25	Tournoi familial	Coteaux de la roche	Stade
Juin			
Samedi 7	Ball trap	Les Pousses en folie	Terrain de Super cross
Dimanche 8	Ball trap	Les Pousses en folie	Terrain de Super cross
Lundi 9	Soirée Repas	Comité de jumelage	La Roche Blanche ou St Herblon
Samedi 14	Fête des écoles	Amicale laïque	Etang ou Salle Polyvalente
Dimanche 29	Caisses à savon	Les Caisses Cotelloises	Salle Polyvalente
Juillet			
Samedi 5	Soirée Repas	Les Freine'tard	Etang ou Salle Polyvalente
Août			
Samedi 30	Feu d'artifice	Les Feux d'été Cotellois	Salle Polyvalente
Septembre			
Samedi 20	Soirée Disco	Club des Jeunes	Salle Polyvalente
Dimanche 21	Moto-cross	Moto cross de la Grée	Terrain de moto-cross
Samedi 27	Pétanque + repas à emporter	PCP	Salle Polyvalente
Octobre			
Samedi 4	Randonnée nocturne	CLC	Salle Polyvalente
Samedi 18	Repas des ainés	Municipalité	Salle de la Mairie
Vendredi 24	Concours de palet nocturne	Maîtres cotellois	Salle Polyvalente
Novembre			
Mardi 11	Concours de belote	Coteaux de la roche	La Roche Blanche
Dimanche 16	Concours de Tactik	Comité des fêtes	Salle de la Mairie
Décembre			
Dimanche 14	Concours de Tarot	Comité des fêtes	Salle de la Mairie
Vendredi 19	Fête de Noël	Amicale Laïque	Salle Polyvalente
Samedi 20	Soirée Disco	Coteaux de la Roche	Salle Polyvalente

Les feux d'été Cotellois

Cette année, nous avons renouvelé notre feu d'artifice, il a eu lieu le 22 juin. Après quelques peurs et tracas dûs à l'inondation du site de l'étang, cette journée s'est bien déroulée !! Nous remercions toutes les associations participantes dont les Maîtres Cotellois qui ont rejoint l'aventure !!

Nous souhaitons toujours continuer à lancer notre feu cotellois car c'est un moment convivial de notre commune. Mais la concurrence des manifestations des autres communes nous empêche d'en faire profiter à un plus grand nombre.

C'est pourquoi, nous allons tenter de changer de date…

Cette soirée aura lieu :

Le 30 août 2025

Ami(e)s Cotellois(es), nous comptons sur votre présence !!

Bonne année 2025 !!

Les FREINE'TARD vous souhaitent une très belle année 2025

Cette année, comme les années précédentes, nous avons organisé notre concours de palets sur plomb et pour la première fois un rallye moto qui s'est soldé par de nombreux compliments et un super week-end, et nous sommes fiers et reconnaissants à toutes ces personnes de soutenir nos événements.

Cette année c'est le retour de notre repas champêtre à l'étang de Pouillé-Les-Côteaux ainsi qu'une nouveauté pour remplacer notre concours de palets nocturne, une petite soirée dans la salle polyvalente type « Saint-Patrick » précédée d'une balade moto l'après-midi mais on en dévoilera pas plus à vous de nous rejoindre pour l'évènement le 1er mars prochain, on a hâte, vous aussi on l'espère ;) !

Si vous souhaitez nous rejoindre et faire partie du motoclub, **l'assemblée générale** se déroulera **le 17 janvier 2025 à 20 h 00** à la salle de la mairie (ancienne cantine) de Pouillé-Les-Côteaux.

Nos dates à retenir :

- Assemblée Générale → **17 Janvier 2025**
- Soirée « Saint-Patrick » + Balade moto l'après-midi → **1er Mars 2025**
- Soirée Repas Champêtre + Balade moto l'après-midi → **5 Juillet 2025**
- Week-end interne du club → **6 et 7 Septembre 2025**

On vous souhaite à tous une bonne route et nous avons hâte de vous retrouver lors de ces animations.

Composition du bureau :

- Président : ANGEVIN Sébastien
- Vice-président : DOIZON Maxime
- Secrétaire : JOUSSEAUME Mathieu
- Trésorier : SERREAU Fabrice

Contacts :

- @ : lesfreinetard44522@gmail.com
- : page « MC Les Freine'tard »

Photos = week-end interne du club 2024 + repas rallye externe

ASSOCIATION SPORTIVE COTEAUX DE LA ROCHE

https://www.facebook.com/Les-Coteaux-De-La-Roche-

La saison 2023-2024 s'est terminée sur une belle 2ème place de notre équipe fanion, loupant de peu la montée en division supérieure. La très bonne dynamique enclenchée depuis quelques années se fait toujours ressentir car le club atteint la barre des 250 licenciés pour cette nouvelle saison, nouveau record !

(Photo) Équipe U13 vainqueur challenge district 44

Le club peut toujours compter sur le très bon travail de nos éducateurs : Antoine Legendre qui encadre les catégories Séniors, U7, U9 et U15, Alexandre Garnier qui entraîne les U11, Jean-Pierre Hernandez les U13, et Sylvain Perret les U18.
Sans oublier nos dirigeants qui accompagnent les joueurs le week-end :
-**U6/U7** : Remi Tourani, Jérémie Fribault, Tanguy Fromentin, Yoann Mortier.
-**U8/U9** : Romain Bourcier, Anthony Guilloteau, Jérome Pineau, Marc-Antoine Pillet, Stéphane Dupas, Pascal Ravard.
-**U10/U11** : Ulrich Fourche, Thomas Sorin, Evan Dabin, Nicolas Mercier.
-**U12-U13** : Sonia Brach, Julien Beziau, Bixente Renou, Maxence Colter, Maxime Jouan, Ludovic Neveux, Marius Clemenceau,
-**U14-U15** : Dimitri Guilloteau, Anthony Albert, Guillaume Dupont, Alexandre Garnier
-**U16-U17-U18** : Steven Guyomard, Marvin Robin, Alexis Guillon.
- **Séniors** : Antoine Legendre, Nicolas Masson, Lydie Colter, Kevin Da Cruz.
- **Arbitrage : officiels** : Ronan Sonnois et Nathan Saudemont, et **bénévoles** : Jérôme Pineau et Mathieu Saudemont, Denis Binaud, Arnaud Fribault.
Nous les remercions d'avance pour leur engagement !

Composition du Bureau (14 membres) :

Président :	Doré Adrien
Vice-Président :	Colter Lydie
Secrétaire :	Mortier Yoann
Trésorier :	Bourcier Romain

AGENDA :

09/03/2025 Sortie Beaujoire
22/03/2025 Repas avec soirée dansante (Orchestre)
26/04/2025 Concours de pétanque à La Roche Blanche
10/05/2025 Tournoi U9
25/05/2025 Tournoi familial
11/11/2025 Concours de belote à La Roche Blanche
20/12/2025 Soirée Disco Pouillé les coteaux

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, nos sponsors mais aussi nos supporters qui suivent nos équipes tous les week-ends ! Si vous souhaitez intégrer notre association en tant que joueur, bénévole, membre du bureau, arbitre bénévole ou dirigeant, n'hésitez pas à nous contacter !!!
Contact : Yoann Mortier 06 10 86 49 54

Club des jeunes

Cette année

En cette année 2024, nous avons pour la troisième fois réalisé notre soirée “Euphoria Night” et créé une disco intergénérationnelle, “Génération’s Time” qui fut un réel succès.

Pour remercier la famille du club des jeunes, nous avons organisé un week-end riche en rigolades. Ainsi que deux soirées de remerciements.

Nous avons fini l’année par l’élection d’un nouveau bureau, porté par la jeunesse côtelloise !

Présidents : ***Stan Pauvert,*** *Mylan Boisdeaufray*
Trésoriers : ***Marine Vigneron****, Lola Pouilloux*
Secrétaires : ***Laura Sébileau****, Lucie Prodhomme*
Membres : Théo Pauvert, Eva Mallet, Késia Boisdeaufray

Agenda 2025

8 mars : Génération’s Time 2

20 septembre : Euphoria Night 4

Rejoins nous !

Tu n’as besoin que de 2 petites choses pour faire partie des nôtres :

- avoir entre 16 et 25 ans
- Aimer la fête

cdj.pouille@gmail.com

cdj.pouille

clubdesjeunespouille

Le CLC est un club loisirs pour la pratique du vélo sur route et du VTT.

Pour cette nouvelle année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 nouveaux membres portant l'effectif à 25 adhérents.

Le CLC propose une sortie en groupe toute l'année le dimanche matin pour l'ensemble des adhérents ainsi que le mercredi matin pour les retraités. Les adhérents participent également aux randonnées organisées par les clubs des communes voisines (Teillé, Liré, Pannecé, …).

Tous les ans le club a à cœur de proposer une manifestation.

Depuis trois ans, le club organise La Noctiflette Côtelloise (randonnée semi-nocturne marche et VTT). Lors de l'édition 2024, nous avons rassemblé 260 personnes avec 2 circuits pédestres et 2 circuits VTT. Après le moment sportif s'en est suivi un repas convivial autour d'une tartiflette gourmande. On a pu lire sur le visage de chacun le plaisir d'avoir participé à cette soirée !

L'organisation de cet évènement a été possible grâce à l'implication de nos adhérents ainsi que des nombreux bénévoles que nous remercions chaleureusement. Également un remerciement particulier pour tous les propriétaires qui nous ont accordé le passage sur leur terrain.

Pour cette nouvelle année, le bureau planche sur une nouvelle formule afin de mieux répondre aux attentes des nombreux participants et des tendances actuelles.

En nouveauté 2024, le club a aussi organisé un weekend sportif en partenariat avec le club cyclo de Kervignac (56). Cette sortie nous a permis de rencontrer d'autres passionnés, tout en découvrant de nouveaux paysages vallonnés dans le Morbihan à vélo et découvrir les recettes locales 😊.

Si vous désirez en savoir davantage sur le club et ses activités, contactez Axel MAURIN au 06 26 17 54 75 ou par mail : **cycloclc@gmail.com**.

L'esprit du club n'est pas orienté vers la compétition mais sur le loisir et la convivialité.

N'ayez pas peur de nous contacter pour une ou plusieurs sorties d'essai.

Les maitres cotellois vous souhaitent une Bonne et heureuse année 2025 à tous

Après cette première année de fusion entre le bois et le plomb, le bilan reste positif. Nous avons pu rassembler quelques cotelloises et cotellois au nom de notre club. Si malgré tout nous sommes déçus de notre manifestation du mois d'avril par le manque de participants, néanmoins celle du mois d'octobre nous projette vers l'avenir.

Un grand merci aux freine'tard pour le prêt des finances car sans eux nos manifestations n'auraient jamais eu lieu.

Amateur, novice de bois ou et de plomb soit le bienvenu chaque vendredi soir à la salle polyvalente à partir de 20 h30.

Pour en savoir plus un seul numéro, notre président Jordan N° 06-25-62-70-50.

Le bureau : Président : DUPONT Jordan
Vice-Président : RAVART Irvin
Trésorier : DUPIN Christophe
Vice-Trésorier : DELANOU Laurent
Secrétaire : THIEVIN Nicolas

Quelques photos souvenirs de nos concours 2024

Merci d'être venus

Date à retenir

Le MOTO CLUB de la Grée vous souhaite une très belle année 2025 !

Après l'élection du nouveau bureau en début d'année, la nouvelle équipe a pris ses marques en organisant son traditionnel bal disco au mois d'avril.

Nous avons ensuite entamé la préparation de notre motocross annuel qui a eu lieu cette année le 22 septembre 2024. Une année marquée par des conditions météorologiques compliquées qui ont retardé les cultures. Toute l'équipe a dû, par conséquent, revoir l'aménagement du site afin de maintenir l'épreuve et accueillir pilotes et spectateurs dans de bonnes conditions. Un nouvel aménagement qui a globalement satisfait et qui sera probablement reconduit l'année prochaine.

En 2025 nous réorganisons un bal disco
ainsi qu'un motocross qui aura lieu une nouvelle fois courant septembre.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier l'ensemble de nos partenaires, bénévoles et la municipalité qui nous permettent d'organiser de telles manifestations.

A bientôt.

Le Moto-Club.

Le pétanque club de Pouillé

Vous souhaite une bonne année 2025

Abordons l'année précédente avec quelques changements. Notamment Nathalie que l'on remercie pour la présidence, cède donc sa place à Nicolas, ainsi que Willem pour le secrétariat à Alexis. Guillaume restant pour sa part trésorier. Voilà qui vous informe du bureau actuel.
Toujours en recherche d'éventuelles pépites au point comme au tir, vous êtes invités à nous rejoindre tous les jeudis soir, à partir du mois de mars, dès 18h30 à côté du terrain de foot. Les tarifs restent inchangés :

Gratuit pour les moins de 12 ans
5 euros pour les moins de 16 ans
10 euros pour les adultes.
Dans ce Club loisirs nous sommes environ 15 membres avec bonne ambiance assurée à chaque entraînement.

Les infos pratiques :

Président THIEVIN Nicolas 06 98 39 73 76

Trésorier ALBERT Guillaume 06 22 66 51 88

Secrétaire LEHY Alexis 06 26 70 96 48

Nos dates à retenir :

- Galette des rois 17 janvier à 20h00 salle polyvalente
- 21 février réunion d'adhésion au club et projet 2025 20h00 salle polyvalente
- Après-midi pétanque et jeux avec plat à emporter le 27 septembre

Mail : pcp44@outlook.fr

Photo : repas de fin d'année

Comité de Jumelage des Grées

avec Walheim en Allemagne et Hemyock en Angleterre

Temps forts en mai 2024 pour les jumeleurs …

Du 7 au 12 mai, 67 personnes ont participé au séjour inoubliable à **Walheim en Allemagne**, riche d'échanges culturels et amicaux ; promenade et dégustation dans les vignes, visites de musées… pour les jeunes : visites des écoles, mini-golf et parc d'attractions …

Groupe franco-allemand en visite dans les vignes

Groupe franco-allemand des jeunes

et soirée festive avec Deter DJ collectionneur de vinyles !

En route dans les Weinberg !

La Grèce était mise à l'honneur par l'inter-Jumelage dans le cadre de la semaine de l'Europe avec des animations organisées dans les écoles et la soirée Grecque, organisée le 24 mai à Saint-Herblon.

Démonstration du sirtaki

L'ambiance festive a remporté un vif succès. Après avoir cassé une assiette, symbole de bonheur et de prospérité à l'occasion des fêtes en Grèce, les quelques 200 convives ont apprécié les spécialités culinaires servies par le restaurant l'Orpin et l'animation du groupe Hellénique Meraklik.

Le groupe MERAKLIK

Accueillis par la municipalité de Vair, les **amis anglais sont arrivés le jeudi 30 mai**.

« Sur les chemins d'Eléonore »

Le programme : l'excursion à Herbignac/ Piriac, la promenade sur les toues de Loire a permis aux familles d'échanger et de renforcer les liens d'amitié.

Sur la Loire

Echange des cadeaux

Le court séjour, tant attendu depuis 2018, s'est terminé par la soirée franco-anglaise à Pouillé les Côteaux le samedi soir.

Dimanche matin, à Anetz, l'heure des adieux avait sonné en compagnie du groupe anglais du Comité de Oudon avec qui nos amis partageaient le voyage en bus.

Perspectives 2025

Voyage en Angleterre du 7 au 11 mai.
Départ envisagé le mercredi vers 17h pour une traversée maritime de nuit.
Retour le dimanche vers 21h.

Accueil des amis allemands du 7 au 10 juin
Soirée Franco-allemande le 9 juin à St-Herblon

Le Comité des Grées est ouvert à tous les habitants des communes de La Roche Blanche, Pouillé les Coteaux et Vair sur Loire, désireux d'échanger en famille, de découvrir d'autres cultures, de pratiquer les langues étrangères, de s'ouvrir à la dimension européenne.

N'hésitez pas à nous contacter : comitejumelagegrees@gmail.com / 06 34 01 72 72

LES CAISSES COTELLOISES VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2025

Le PENTATHLON 2024 a eu lieu le 17 février 2024. Il a été remporté par Denis Binaud et Jérémie Garnier.

Nous remercions tous les participants qui ont été nombreux à se prêter au jeu (tir à la carabine, jeu de palets, stand des odeurs, quizz, jeux en bois). Bonne humeur et convivialité ont fait que cette soirée a été une réussite. Un grand merci aux bénévoles. Le prochain Pentathlon aura lieu en 2026 avec de nouveaux jeux.

Dès à présent nous commençons à préparer la course à savon du **29 juin 2025**. A VOS AGENDAS

Les gagnants de la dernière descente en 2023 étaient Vincent Blin et Hugo Robin.

La course aura lieu sur le tracé de la rue de la mine. Tous les bénévoles seront les bienvenus.

Pour les constructeurs de caisses à savon, les bulletins d'inscription et le règlement sécurité des caisses seront disponibles sur la page Facebook : les caisses cotelloises officielle ou par simple demande par mail. *Lescaissescotelloises.44@gmail.com*

Nous attendons les pilotes nombreux de la commune et alentours. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Le but de cette journée est avant tout de s'amuser !

La première réunion de préparation aura lieu en février. Vous recevrez la date par SMS. Vous pouvez nous contacter : Wilfrid 06 81 24 93 27 ou Dominique 06 80 38 82 71

Le bureau.

LE BALL TRAP DES POUSSES EN FOLIE VOUS SOUHAITE
UNE
EXCELLENTE
ANNEE
2025
NOUS EN PROFITONS EGALEMENT POUR REMERCIER TOUS NOS BENEVOLES QUI NOUS ONT UNE NOUVELLE FOIS PERMIS D'ORGANISER UN WEEK END INOUBLIABLE L'ANNEE DERNIERE
Rendez-vous les 7 et 8 juin 2025 au terrain de motocross, route de Saint Mars la Jaille

L'ADMR de Pouillé-les-Côteaux,

une association active au service de tous.

Présente depuis plus de cinquante ans sur les communes du pays d'Ancenis, l'ADMR aide les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles à faire face aux difficultés quotidiennes et à préserver leur autonomie.

L'ADMR de Pouillé-les-Côteaux, c'est une association dynamique de 3 bénévoles qui emploie 26 salariées d'intervention pour accompagner 148 bénéficiaires.

Des services adaptés aux besoins de chacun.

Ouvert à tous, l'ADMR apporte des prestations répondant aux plans d'aides élaborés et financés par le Conseil départemental, les caisses de retraites, les mutuelles et la CAF.

Des professionnels et des bénévoles engagés.

Afin de garantir un service de qualité, les professionnelles suivent des formations pour se perfectionner ou intervenir sur des besoins spécifiques (maladie d'Alzheimer, soins palliatifs...). Nous recrutons régulièrement et nous sommes à votre écoute pour rejoindre l'ADMR.

Vous partagez nos valeurs ? N'hésitez pas à intégrer l'équipe des bénévoles pour une solidarité de proximité pour tous.

Contactez-nous au 02 40 29 53 32 ou par mail nortancenis@fede44.admr.org

Le Bureau :
Présidente : Alexandra ORHON
Trésorière : Lucie Knoepffler
Secrétaire : Amélie Ouary
: @lespotalilou

Lilou poursuit les cours de piscine cette année encore avec son professeur particulier.

Ses progrès sont énormes ! Bravo

Grâce au cinéma adapté, Lilou a pu participer à la représentation du dessin animé « Croquette » tout en pouvant bouger, parler et se déplacer.

Merci pour cette belle initiative.

Toute l'association vous remercie pour votre soutien qui reste au rendez-vous au fil des années.

Heureuses fêtes de fin d'année à tous et nous espérons vous retrouver pour cette année 2025.

A retenir : Octobre/Novembre 2025
Début des commandes de jus de pommes

LES ARTS COTELLOIS

Génération Danse en Ligne

Agrément association de jeunesse et d'éducation populaire n°: 49 J 05-972

La danse en ligne a repris ses activités depuis le mois de septembre, avec deux groupes.

De 19h à 20h15 pour les débutantes et de 20h15 à 21h30 pour les confirmées, tous les jeudis soir à la salle de la mairie de Pouillé-les-Côteaux.

Nous continuons de voir et revoir nos nombreuses chorégraphies qui peuvent se danser sur des musiques actuelles.

Nous sommes vingt-six à danser et nous sommes très heureuses de vous annoncer que plus d'une dizaine de personnes nous a rejointes pour apprendre nos diverses danses. N'hésitez pas, vous aussi, à nous rejoindre pour découvrir ce sport-loisirs, nous prenons soin de détailler pour les débutant(e)s.

Pour venir nous rejoindre, pour toute information ou nouvelle idée, vous pouvez contacter Catherine 02/40/98/43/77.

Prenez bien soin de vous

Les Arts Cotellois vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025

amicale laïque POUILLÉ les COTEAUX

Comme chaque année, l'amicale laïque met en place des manifestations afin de récolter des fonds pour soutenir les projets scolaires des enseignantes (sorties, achat de livres, atelier cuisine…)

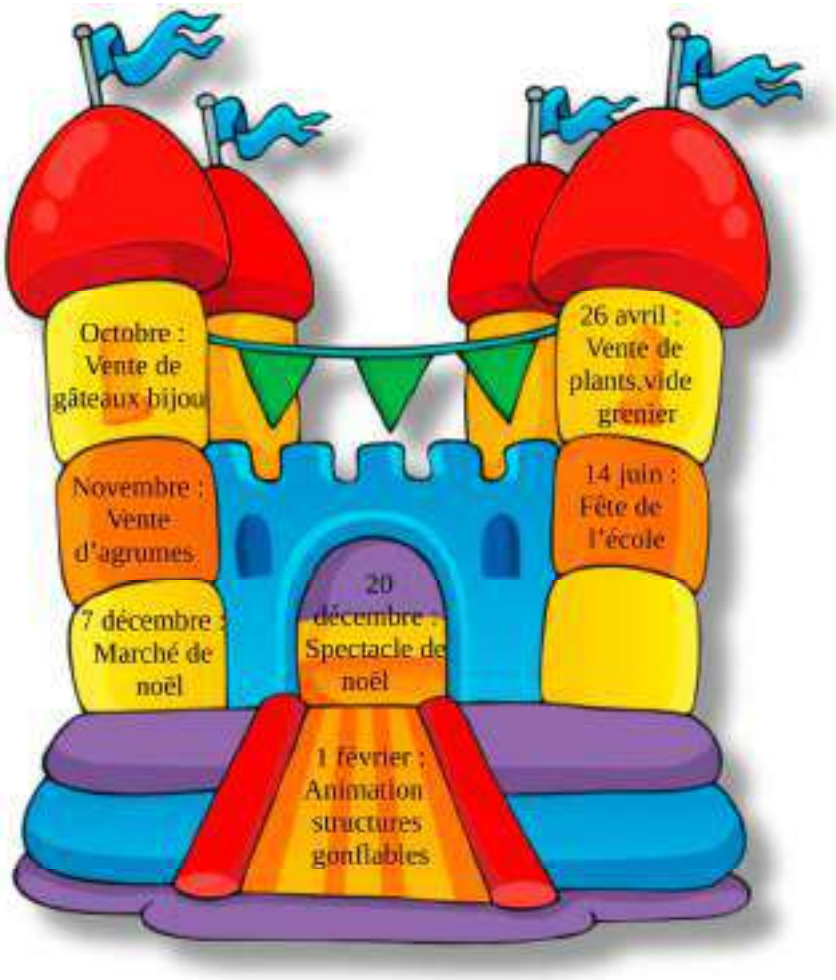

Chers parents,

Notre école a besoin de vous ! Les bénévoles jouent un rôle essentiel pour enrichir la vie scolaire de nos enfants : ils accompagnent les sorties, organisent des événements et apportent leur aide précieuse au quotidien. Même une heure de votre temps peut faire une grande différence ! Rejoignez-nous pour créer ensemble un environnement chaleureux et dynamique pour nos élèves. Merci d'avance pour votre engagement !

COMITE DES FETES

BONNE ANNEE

TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE LE MEILLEUR POUR 2025

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2024

Nous avons commencé l'année par l'élection d'un nouveau bureau composé de :

- Anne Lise PRODHOMME - Présidente
- Nicolas Thievin - Vice-président
- Manuella Pauvert - Trésorière
- Théo Pauvert - Vice-trésorier
- Christelle Sebileau - Secrétaire
- Montaine Crossouard - Communication
- Jean Baptiste Lesenne, Aurélie Dubourg, Magalie Claire - Membres du bureau

Et nous l'avons terminé par deux concours : Tarot et Tac Tik, que nous réitérerons en 2025. Merci pour votre participation.
Un grand merci également à toute l'équipe du Comité des Fêtes.

AGENDA 2025

- Projet de reprise du rallye
- Concours Tac Tik le 16/11
- Concours de Tarot le 14/12

N'hésitez pas à nous adresser vos idées ou vos messages à l'adresse ci-dessous :

cdf.pouille.44522@gmail.com

Cotelloise Tennis de Table Maumusson St-Herblon

Notre club est principalement composé de joueurs des communes de Pouillé, Maumusson et St-Herblon. Nous comptons cette année 49 Licenciés, dont 25 en loisirs.
Nous avons ouvert un créneau loisirs le mercredi à la salle polyvalente de Pouillé :

- de 18h30 à 19h30 pour les jeunes
- de 19h30 à 21h pour les adultes

Un entraînement dirigé est proposé le vendredi à la salle Madeleine Cartier de St-Herblon de 20h à 22h30.

Nous avons 5 équipes jouant en championnat départemental :
1 D1, 1 D3, 1 D4 ainsi qu'une équipe féminine en D1.

N'hésitez pas à passer nous voir lors d'une séance si vous voulez découvrir le tennis de table. Vous serez les bienvenus.

Contact : Sylvie BLAIN : 0240984437 ou Stéphanie BELOUIN : 0240984822

Tous nos vœux de bonheur et de santé et de belles victoires pour 2025 !

2024, une année riche pour la COMPA

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), regroupe 20 communes et 70 000 habitants. Chaque année, la collectivité œuvre au plus près pour le quotidien des habitants et la mise en place de grands projets.
Plus d'infos sur www.pays-ancenis.com

Aperçu de l'actualité 2024 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. (Liste non exhaustive)

Des actions et investissements marquants :

Soutien aux investissements des communes : une enveloppe de 7.5 millions d'euros d'aide a été votée pour la période 2024-2026 pour aider aux aménagements nécessaires à la qualité de vie locale
Fin des travaux de l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Ligné
Inauguration de la station d'épuration de Mésanger
Loto du patrimoine : un chèque de 340 000 € d'aide a été perçu pour la future réhabilitation de la piscine Alexandre Braud à Vallons-de-l'Erdre
Début des travaux au Centre aquatique Jean Blanchet à Ancenis-Saint-Géréon
Refonte du site de la COMPA : une arborescence simplifiée permet un accès facilité aux services du quotidien et aux grands projets portés par la communauté de communes
Promotion touristique : un nouveau site « Bienvenue en Pays d'Ancenis » a vu le jour pour promouvoir le territoire, son tourisme et sa qualité de vie.

Des évènements phares :

L'Entreprise parle aux jeunes – 18 - 29 mars : plus de 850 élèves ont visité près de 50 entreprises du territoire.
Parcours Permanents d'Orientation : Renouvellement de six parcours sur le Pays d'Ancenis en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques
Passage de la Flamme Olympique – 5 juin : sur les communes d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Vallons-de-l'Erdre, Ligné avec 14 000 spectateurs
Raid Loire en Famille – 9 juin : 118 duos présents pour une journée sportive sur le secteur de Loireauxence
Team&Run – 28 juin : l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis a rassemblé 1 350 coureurs issus de 151 entreprises du territoire
Eco R'aide – 3, 4 et 5 juillet : 80 jeunes de 13 à 17 ans présents à l'évènement sportif et éco-citoyen sur le secteur de Teillé
Rencontre Sport Santé Séniors – 8 octobre : une centaine de séniors ont participé aux ateliers sportifs et santé à Oudon
Lancement des prix littéraires – 19 septembre : Prix Lire en Pays d'Ancenis et prix BD du Pays d'Ancenis en partenariat avec l'association Ancenis BD et l'espace culturel Leclerc d'Ancenis-Saint-Géréon à Teillé
21e édition du festival Ce soir, je sors mes parents – 11 au 13 octobre : sur les communes de Ligné, Joué-sur-Erdre, Mouzeil, Pannecé, Teillé, Riaillé et Trans-sur-Erdre, 2 900 spectateurs dont 760 élèves
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets - du 16 au 23 novembre : sur les communes de Joué-sur-Erdre, Vair-sur-Loire, Oudon et Le Cellier

A noter déjà pour 2025 :

Lundi 3 février : Changement de collecte des déchets pour une partie du Pays d'Ancenis

Le Forum des Métiers et de l'Emploi du Pays d'Ancenis aura lieu le samedi 1er février à Ancenis-Saint-Géréon

Harpes au Max, le festival international de harpes revient sur le Pays d'Ancenis du 15 au 18 mai 2025

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur *www.pays-ancenis.com* et sur les réseaux sociaux :

COMPA

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à faire entre la date de votre 16e anniversaire et les 3 mois suivants.
À la suite de ce recensement, les autorités militaires vous convoqueront pour **la journée de défense et de citoyenneté** (JDC).

CE RECENSEMENT PERMET D'OBTENIR :

- votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans,
- la possibilité de vous inscrire à des concours, examens,
- la possibilité de vous inscrire au permis de conduire.

PIÈCES À PRODUIRE :

- la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- le livret de famille des parents.
- Le justificatif de naturalisation le cas échéant.

COMMENT EFFECTUER CETTE DÉMARCHE ?

Elle s'effectue dans la commune de résidence.

- Soit en se présentant à la Mairie muni des pièces indiquées ci-dessus
- Soit directement en ligne sur l'espace citoyens

À savoir :
Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Plus d'infos sur le recensement citoyen sur le site : https://www.jeunes.gouv.fr/

COLLECTE DES DECHETS : des changements à venir

Changement du jour de collecte, jours fériés, nouveau calendrier... À partir du 3 février 2025, des évolutions sur la collecte des ordures ménagères et sacs jaunes interviendront. La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) fait le point sur ces évolutions.

Pas de changement en janvier 2025
Sur le mois de janvier 2025, les modalités de collecte 2024 resteront en vigueur, sans modification des jours de collecte. Un calendrier spécifique pour cette période est disponible sur le site Internet de la COMPA : www.pays-ancenis.com

Nouveau calendrier à partir de février 2025
À compter du 3 février 2025, certains habitants verront leur jour ou leur semaine de collecte modifié. Le nouveau calendrier est accessible en ligne (www.pays-ancenis.com). Il sera distribué en janvier dans les boîtes aux lettres des foyers concernés. **PAS DE CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE POUR POUILLE LES COTEAUX**

Collecte décalée les jours fériés
Comme précédemment, il n'y a pas de collecte les jours fériés. Cependant, à partir de février 2025, lors d'un jour férié la collecte est décalée d'une journée, sur l'ensemble de la semaine. Par exemple, pour le lundi de Pâques (21 avril 2025), la collecte est décalée au mardi. Cela entraîne un décalage pour le reste de la semaine, avec la collecte du mardi effectuée le mercredi, celle du mercredi effectuée le jeudi, celle du jeudi effectuée le vendredi, et celle du vendredi effectuée le samedi.

Pour toute demande d'informations, les habitants sont invités à contacter le numéro vert 0800 947 075 à partir du 6 janvier 2025 de 9h à 12h et à consulter régulièrement le site internet de la COMPA www.pays-ancenis.com

Calendrier de collecte des déchets

La collecte de votre bac d'ordures ménagères et de vos sacs jaunes a lieu le même jour, une semaine sur deux.

février 2025

S	1	
D	2	S05
L	3	
M	4	
M	5	S06
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	S07
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	S08
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	S09
J	27	
V	28	

mars

S	1	
D	2	
L	3	
M	4	
M	5	S10
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	S11
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	S12
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	S13
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	
L	31	

avril

M	1	
M	2	S14
J	3	
V	4	
S	5	
D	6	
L	7	
M	8	
M	9	S15
J	10	
V	11	
S	12	
D	13	
L	14	
M	15	
M	16	S16
J	17	
V	18	
S	19	
D	20	
L	21	FÉRIÉ
M	22	
M	23	S17
J	24	
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	
M	30	S18

mai

J	1	FÉRIÉ
V	2	
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	S19
J	8	FÉRIÉ
V	9	
S	10	
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	S20
J	15	
V	16	
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	
M	21	S21
J	22	
V	23	
S	24	
D	25	
L	26	
M	27	
M	28	S22
J	29	FÉRIÉ
V	30	
S	31	

juin

D	1	
L	2	
M	3	
M	4	S23
J	5	
V	6	
S	7	
D	8	
L	9	FÉRIÉ
M	10	
M	11	S24
J	12	
V	13	
S	14	
D	15	
L	16	
M	17	
M	18	S25
J	19	
V	20	
S	21	
D	22	
L	23	
M	24	
M	25	S26
J	26	
V	27	
S	28	
D	29	
L	30	

juillet

M	1	
M	2	S27
J	3	
V	4	
S	5	
D	6	
L	7	
M	8	
M	9	S28
J	10	
V	11	
S	12	
D	13	
L	14	FÉRIÉ
M	15	
M	16	S29
J	17	
V	18	
S	19	
D	20	
L	21	
M	22	
M	23	S30
J	24	
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	
M	30	S31
J	31	

semaines paires

Couffé	jeudi
La Roche-Blanche	lundi
Le Cellier	mardi
Le Pin	mercredi
Ligné	vendredi
Mésanger	jeudi
Mouzeil	vendredi
Oudon	mardi
Vair-sur-Loire	lundi
Vallons-de-l'Erdre (Bonnœuvre, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes, Vritz)	mercredi

semaines impaires

Ancenis-Saint-Géréon	jeudi
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire	lundi
Joué-sur-Erdre	vendredi
Loireauxence (Belligné)	lundi
Loireauxence (La Chapelle-Saint-Sauveur, La Rouxière, Varades)	mardi
Montrelais	lundi
Pannecé	mercredi
Pouillé-les-Côteaux	mercredi
Riaillé	vendredi
Teillé	mercredi
Trans-sur-Erdre	vendredi
Vallons-de-l'Erdre (Freigné, Maumusson)	mercredi

pays-ancenis.com

COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis

En cas de jour férié, aucune collecte n'a lieu ce jour-là. La collecte de toute la semaine est alors décalée d'une journée jusqu'au samedi.

En janvier 2025 aucun changement de collecte n'est à prévoir. Les jours et semaines de collecte sont les mêmes qu'en 2024.

août

V	1	
S	2	S31
D	3	
L	4	
M	5	
M	6	S32
J	7	
V	8	
S	9	
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	S33
J	14	
V	15	FÉRIÉ
S	16	
D	17	
L	18	
M	19	
M	20	S34
J	21	
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	
M	26	
M	27	S35
J	28	
V	29	
S	30	
D	31	

septembre

L	1	
M	2	
M	3	S36
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	S37
J	11	
V	12	
S	13	
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	S38
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	
M	23	
M	24	S39
J	25	
V	26	
S	27	
D	28	
L	29	
M	30	

octobre

M	1	S40
J	2	
V	3	
S	4	
D	5	
L	6	
M	7	
M	8	S41
J	9	
V	10	
S	11	
D	12	
L	13	
M	14	
M	15	S42
J	16	
V	17	
S	18	
D	19	
L	20	
M	21	
M	22	S43
J	23	
V	24	
S	25	
D	26	
L	27	
M	28	
M	29	S44
J	30	
V	31	

novembre

S	1	FÉRIÉ
D	2	
L	3	
M	4	
M	5	S45
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	FÉRIÉ
M	12	S46
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	S47
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	S48
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	

décembre

L	1	
M	2	
M	3	S49
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	S50
J	11	
V	12	
S	13	
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	S51
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	
M	23	
M	24	S52
J	25	FÉRIÉ
V	26	
S	27	
D	28	
L	29	
M	30	
M	31	S01

janvier 2026

J	1	FÉRIÉ
V	2	
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	S02
J	8	
V	9	
S	10	
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	S03
J	15	
V	16	
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	
M	21	S04
J	22	
V	23	
S	24	
D	25	
L	26	
M	27	
M	28	S05
J	29	
V	30	
S	31	

semaines paires

Couffé	jeudi
La Roche-Blanche	lundi
Le Cellier	mardi
Le Pin	mercredi
Ligné	vendredi
Mésanger	jeudi
Mouzeil	vendredi
Oudon	mardi
Vair-sur-Loire	lundi
Vallons-de-l'Erdre (Bonnœuvre, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes, Vritz)	mercredi

semaines impaires

Ancenis-Saint-Géréon	jeudi
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire	lundi
Joué-sur-Erdre	vendredi
Loireauxence (Belligné)	lundi
Loireauxence (La Chapelle-Saint-Sauveur, La Rouxière, Varades)	mardi
Montrelais	lundi
Pannecé	mercredi
Pouillé-les-Côteaux	mercredi
Riaillé	vendredi
Teillé	mercredi
Trans-sur-Erdre	vendredi
Vallons-de-l'Erdre (Freigné, Maumusson)	mercredi

pays-ancenis.com

COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis

Les bons gestes de la collecte

- Pensez à sortir votre bac et le(s) sac(s) jaune(s) la veille au soir.
- Présentez votre bac avec la poignée côté route.
- Le bac ne doit pas déborder, ni présenter de sacs à ordures ménagères au pied.
- Séparez vos emballages, ne les emboîtez pas.
- Les mouchoirs en papier et l'essuie-tout se jettent avec les ordures ménagères.
- Les cartons bruns d'emballage (colis, déménagement…) doivent être déposés en déchèterie.
- Pensez au compostage pour vos déchets biodégradables.
- Pensez à nettoyer régulièrement votre bac.

Erdre & Loire initiatives

Structure d'insertion à l'emploi du Pays d'Ancenis

Eli est présent depuis plus de 20 ans sur le Pays d'Ancenis pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi, en leur proposant des missions de travail dans divers domaines : Bâtiment-écoconstruction, espaces-vert, couture, mobilité et mise à disposition de personnel.
Nos salariés interviennent auprès des entreprises, particuliers, collectivités et associations.
Eli propose également des locations à tarif solidaire de scooter, voiture, voiturette et vélo à assistance électrique.

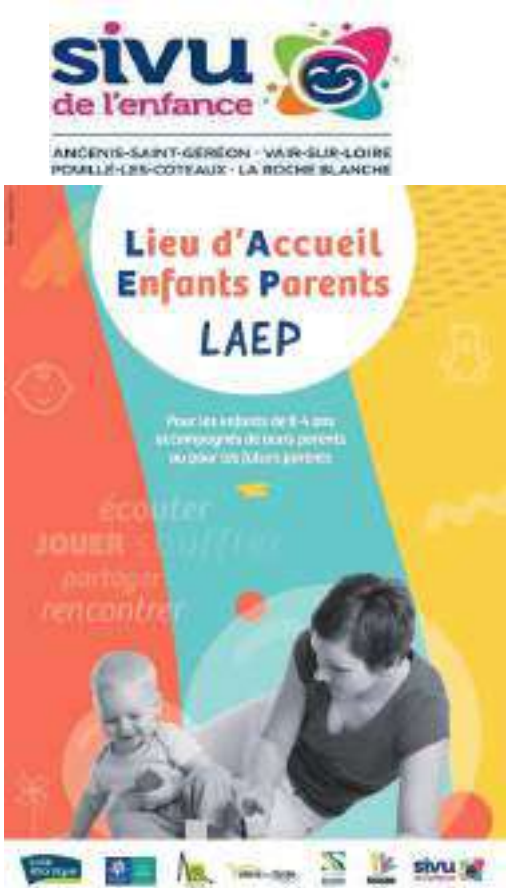

Le Relais Petite Enfance, au plus près des familles et des assistantes

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu incontournable pour les parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. C'est également un lieu ressource pour les professionnels de l'accueil individuel : assistante maternelle ou garde d'enfants à domicile. Zoom sur ce service public dédié à la petite enfance.

Un guichet unique pour orienter les familles

Depuis 2023, le Relais Petite Enfance est la première porte d'entrée pour toutes les demandes de recherche de mode d'accueil (collectif ou individuel), grâce à son dispositif de guichet unique. Deux animatrices et une secrétaire sont présentes pour accueillir et orienter les familles. Les parents peuvent également venir frapper à la porte du RPE pour être accompagnés dans leur parentalité ou dans leur fonction de parent-employeur : information sur le contrat de travail, les bulletins de salaire, des problèmes relationnels avec une assistante maternelle... Environ 1 300 parents franchissent la porte du RPE chaque année.

Un lieu de référence pour accompagner au métier d'assistante maternelle

Plus de 400 enfants de 0 à 3 ans sont accueillis chez les assistantes maternelles du territoire. « *C'est deux fois moins qu'il y a 10 ans* », indique Jérôme Serisier, directeur du SIVU de l'Enfance. Ce phénomène s'explique par une vague de départs à la retraite et un désintérêt progressif pour cette profession. « *Nous travaillons pour valoriser ce métier et le rendre plus attractif* ». Pour ce faire, des matinées d'éveil, des cycles de formations et des soirées thématiques sont proposés pour accompagner les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.
Pour susciter des vocations et faire découvrir ce métier, les animatrices du RPE invitent les assistantes maternelles à accueillir des stagiaires. Toute personne souhaitant se lancer dans cette profession est invitée à se rapprocher de l'équipe du RPE pour obtenir des informations et conseils.

Un lieu d'animations et de rencontres pour les enfants et professionnels

En complément des 4 matinées d'éveil proposées chaque semaine, le RPE renforce chaque année ses partenariats et animations. En 2024 par exemple, les assistantes maternelles ont pu faire participer les enfants à des cycles d'éveil thématiques (balade nature, éveil musical, ...) ou encore les initier à l'art contemporain avec des visites au MAT. Les actions continueront de s'intensifier. « *C'est une demande forte des assistantes maternelles, qui voient là l'occasion de partager des moments privilégiés avec les enfants, de rencontrer d'autres professionnelles ; mais également celle des parents pour l'éveil et la sociabilisation de leurs enfants* », explique André-Jean Vieau, président du SIVU de l'Enfance. « *Depuis 5 ans, les assistantes maternelles sont deux fois plus nombreuses à se rendre aux animations du RPE. Preuve que la profession évolue et qu'il est important de continuer de développer ces temps précieux d'animations collectives*. »

Horaires du Relais Petite Enfance :

LUNDI	9h	12h30	ANCENIS-SAINT-GEREON Maison de l'Enfance
	13h30	18h	
MARDI	9h	12h30	
	13h30	19h30	
MERCREDI	9h	12h30	
	14h	18h45	
JEUDI	9h	12h30	
	14h00	19h30	
VENDREDI	9h	12h30	
	Fermé au public		
SAMEDI	9h	12h15	

MERCREDI
UNIQUEMENT SUR RDV de 9h30 à 12h
sur la commune de votre choix
POUILLE LES COTEAUX
Salle de la Grotte (proximité école)
LA ROCHE BLANCHE
Mairie
VAIR-SUR-LOIRE+ANETZ
Salle de l'Ancre - Rue de l'Europe
VAIR-SUR-LOIRE+SAINT-HERBLON
Accueil périscolaire - Rue de Versailles

Infos et contacts

Vous souhaitez devenir assistante maternelle ? Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ? Vous avez un projet de Maison d'Assistantes Maternelles ?

Contactez le **Relais Petite Enfance** !

ASSIEL

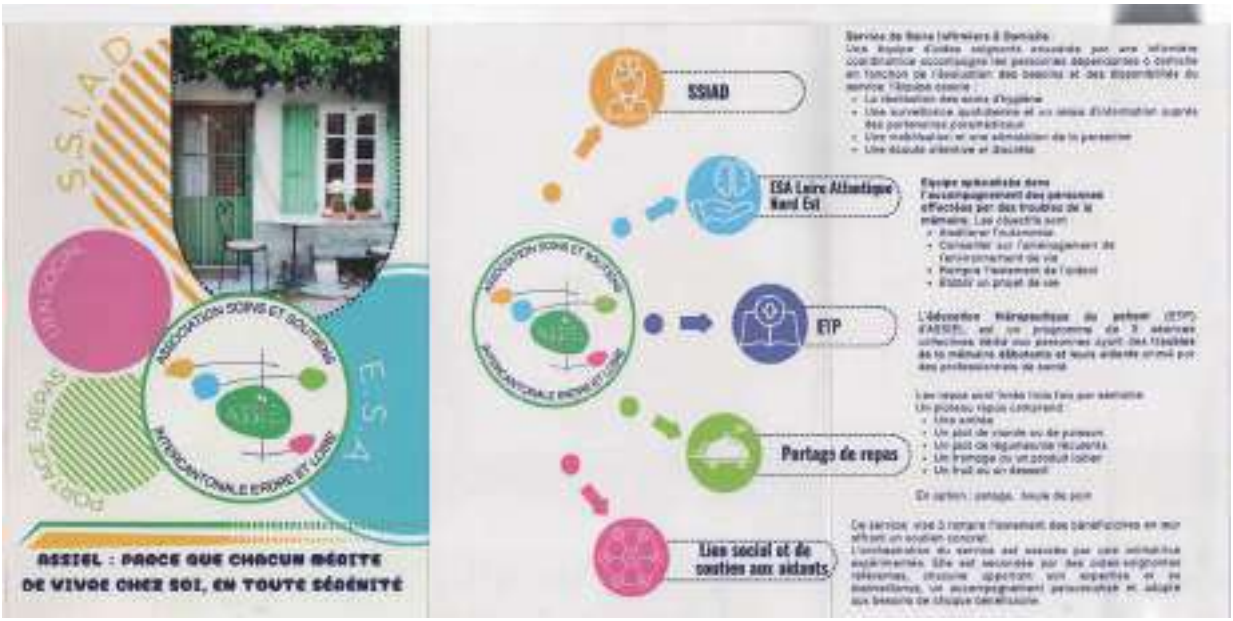

Pour obtenir plus de renseignements contactez nous !

330 BOULEVARD DU DOCTEUR MOUTEL - 44150 ANCENIS
02 40 96 27 88
DE 8H30 À 12H30
accueil@assiel.fr
www.assiel.fr

SOS Urgence Garde d'Enfants du Pays d'Ancenis est une **association active, bénévole et dynamique depuis mai 2008**. Nous mettons en contact des bénévoles (30 actuellement) avec des parents ayant besoin de faire garder leur(s) enfant(s) dans l'urgence le temps d'une demi-journée ou d'une journée. Il peut s'agir d'un enfant malade, d'une absence inattendue de l'assistante maternelle, d'un rendez-vous professionnel ou médical, etc…

L'association est présidée par **le professeur en Pédiatrie : Philippe LABRUNE.**

Nous intervenons du lundi au vendredi, hors vacances scolaires. La garde de l'enfant est assurée par une bénévole soit à son domicile, soit au domicile de l'enfant.
Les bénévoles sont toutes membres de l'Association. Elles sont soigneusement sélectionnées (entretiens préalables, certificat médical d'aptitude physique et psychologique à la garde d'enfants et un extrait de casier judiciaire).
Aucune adhésion n'est nécessaire pour les familles. Une participation financière est demandée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association et laissée à l'appréciation des familles. Consultez internet ou Facebook pour mieux nous connaître.

Site internet : sosurgencegardenfants.org
Facebook : sosurgencegardenfants.org/pays-dancenis
Tél. : 02 51 14 18 61

Toutes les bénévoles du Pays d'Ancenis vous souhaite une belle année 2025.

PANNECE TEILLE SOLIDARITE TRANSPORT

Mésanger – Riaillé – Pouillé les Côteaux – La Roche Blanche – Joué sur Erdre – Trans sur Erdre
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général
Mairie de Pannecé : 234 rue du stade 44440 PANNECE
Tel : 06 02 35 56 76 / Courriel : ts44@ptst.fr / Internet : ptst.fr

TRANSPORT SOLIDAIRE 2024/2025

POUILLE LES COTEAUX

LA ROCHE BLANCHE

Déjà 10 ans que notre association fonctionne dans nos deux communes.

Notre rôle de chauffeur : chercher le bénéficiaire, le conduire à son rendez-vous, et l'attendre, parfois l'accompagner au secrétariat des hôpitaux, et ensuite le ramener à son domicile.

L'adhésion est de 7 euros pour l'association et 0,35 cts du km parcouru à régler au chauffeur.

N° de téléphone de l'association : 07 80 53 88 67

La Mission Locale du Pays d'Ancenis

Écoute, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans

Adresse :

30 Pl. Francis Robert,
44150 Ancenis-Saint-Géréon

Téléphone :
02 40 96 44 30

Depuis **40 ans**, la mission locale se mobilise pour accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs questionnements sur leur avenir.

L'organisation de la Mission Locale du Pays d'Ancenis

La finalité de l'action de chaque **Mission Locale** est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation/qualification, de l'accès aux droits sociaux, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité...

La Mission Locale agit sur son territoire en observatoire du public accueillis en coordination avec de nombreux partenaires sur des actions ou évènements de son champ de compétences.

Nos 5 fonctions socles :

- Repérage, mobilisation des jeunes
- Accueil, Information
- Orientation
- Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune
- En direction des employeurs

HARPES AU MAX 2025 : APPEL À BÉNÉVOLES

Crédit photo : Nathalie Gautier

À vos candidatures ! Le festival Harpes au Max, organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en partenariat avec les Harpes Camac, la ville d'Ancenis-Saint-Géréon et les communes du Pays d'Ancenis, fait son retour du 15 au 18 mai 2025 et recrute ses bénévoles !
Pour cette 4ème édition, vivez le festival de l'intérieur et partagez des moments uniques en compagnie des artistes, organisateurs, partenaires… Au son des harpes du monde, classique ou celtique… vibrez au cœur des communes du Pays d'Ancenis.
L'accueil du public, le transport des artistes, la gestion de la boutique, l'hébergement… les missions sont variées et certains postes peuvent être adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Plus d'infos sur www.harpesaumax.com

COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE ?

- **Avoir 16 ans révolus**
- **Remplir le formulaire :**

→ **Soit en ligne sur le site internet** www.harpesaumax.com **(Rubrique Les bénévoles)**
→ **ou sur la page Facebook : harpesaumax**

Contact bénévoles :
Mail : benevole.ham@pays-ancenis.com
Tél. : 02 40 96 50 18

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 9 MARS 2025.

Le Conseil de développement du Pays d'Ancenis

Mais c'est quoi ?

C'est un groupe de personnes (une cinquantaine) habitant le Pays d'Ancenis qui réfléchit et débat librement sur l'amélioration de la vie sur le territoire.

Et ça marche comment ?

Il se réunit en groupe thématique environ 1 fois par mois.
Chacun choisit la ou les commissions qui l'intéresse (nt) :

- Vie Sociale
- Economique
- Environnement

Et concrètement ils font quoi ?

- La commission Vie sociale prépare une restitution de son enquête sur la place des femmes dans les associations
- La commission Environnement se penche sur le rôle de l'arbre et des haies
- La commission Economique prépare une restitution de son étude sur l'image des jeunes de leur lieu de vie et leur rapport aux entreprises.

Vous avez des idées à partager sur ces sujets, vous souhaitez participer ?
Contactez les membres via : conseil-de-developpement@pays-ancenis.com

Suivez nos actualités sur Facebook :
Pour voir les rapports précédents flashez le code et rendez-vous sur le site de la COMPA
https://www.pays-ancenis.com/la-compa/qui-sommes-nous/nos-elus-et-instances/conseil-de-developpement

Association VOICE44

Tous les 2 jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Près de 50% de ces féminicides ont lieu dans les territoires ruraux.

Ces violences nous concernent toutes et tous !

Pour donner un support juridique aux actions de prévention que nous avons initié dès novembre 2020 sur la commune de Riaillé, nous avons fondé l'association VOICE44.

VOICE44 intervient en milieu rural pour sensibiliser au phénomène des violences sexistes, sexuelles dans la sphère privée (violences conjugales, intrafamiliales) et professionnelle (Violences sexistes et sexuelles au travail).

Notre association apporte son soutien aux victimes quel que soit son genre, son âge, son orientation sexuelle.

Nous réalisons des campagnes de prévention, des sensibilisations auprès d'un public le plus large possible : élu.es, professionnels, particuliers, acteurs du milieu associatif (sport, humanitaire, culture, etc…)

Nous assurons une veille juridique afin de proposer aux victimes des informations fiables et actualisées, sous forme d'affiches ou de flyers mis à disposition dans des lieux recevant du public, des centres médicaux, paramédicaux et chez des commerçants.

Nous proposons des sessions de sensibilisation, conçues et animées par une formatrice professionnelle bénévole. Spécialisée dans la détection et la gestion de ces types de violences, elle propose des sensibilisations adaptées au public ciblé pour informer sur le mécanisme et les différentes formes de violences.

Vous souhaitez vous aussi agir, contactez-nous : contact@voice44.fr
Pour découvrir l'association, ses valeurs et ses actions, suivez-nous sur internet et les réseaux sociaux.

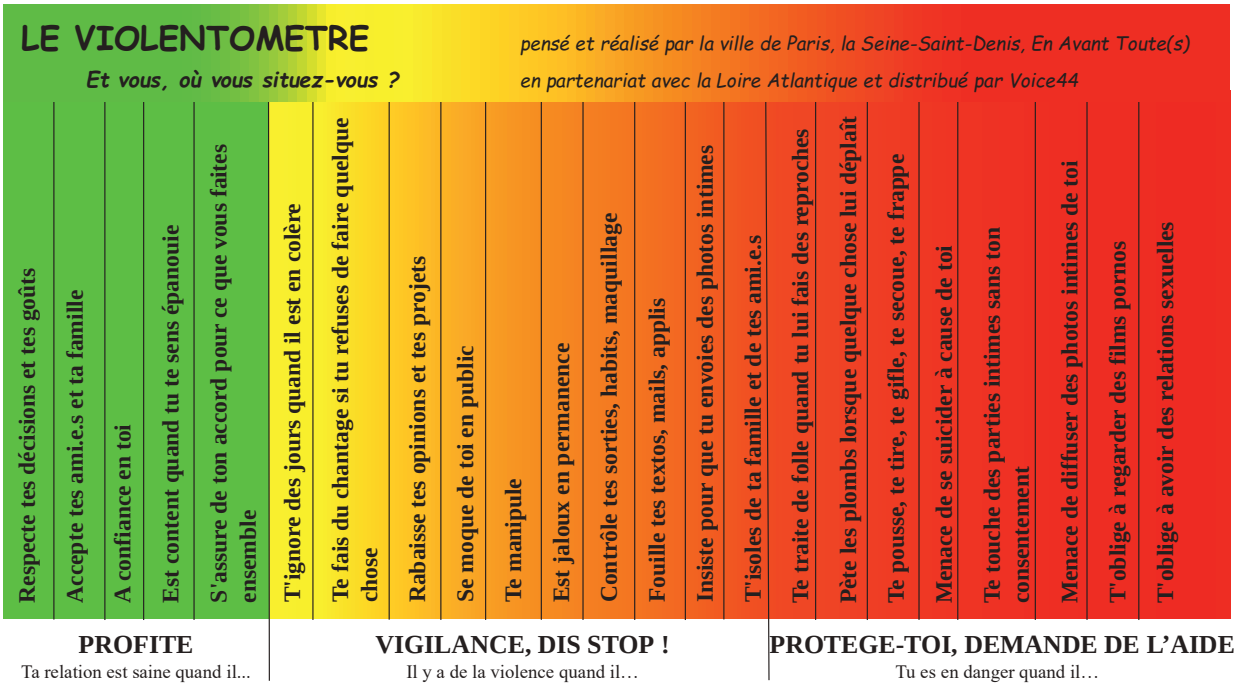

ANCENIS-SAINT-GÉRÉON				
BOUTIQUE		DÉPÔT		
MERCREDI	10h00 - 18h30 en continu	MERCREDI	10h00 - 18h30 en continu	
JEUDI		JEUDI		
VENDREDI		VENDREDI		
SAMEDI		SAMEDI		

BELLIGNÉ					
BOUTIQUE			DÉPÔT		
LUNDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h	LUNDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h
SAMEDI	9h30 - 12h30		SAMEDI	9h30 - 12h30	

LE CELLIER					
BOUTIQUE			DÉPÔT		
MERCREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h	MERCREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h
JEUDI			JEUDI		
VENDREDI			VENDREDI		
SAMEDI			SAMEDI		

SAINT-MARS-LA-JAILLE					
BOUTIQUE			DÉPÔT		
MERCREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h	MERCREDI	9h30 - 12h30	13h30 - 17h
JEUDI			JEUDI		
VENDREDI			VENDREDI		
SAMEDI			SAMEDI		

Attention, les objets lourds et volumineux peuvent être déposés UNIQUEMENT sur les sites de Saint-Mars-La-Jaille et Ancenis (mobilier, gros électroménager...). Faute de place, les sites de Belligné et Le Cellier ne pourront pas les accepter.

Tous les Trocantons (dépôts et boutiques) sont fermés les jours fériés.

ARRA

L'ARRA a été créée voici plus de 45 ans afin de faire connaître et valoriser le patrimoine du Pays d'Ancenis. Sa bibliothèque, riche de plusieurs milliers de documents écrits et iconographiques, est ouverte au public les mardis et jeudis de 10h à 12h et de 14h à 17h. Elle va rejoindre le réseau Biblio'fil courant 2025. L'ARRA propose aussi des permanences généalogiques le 1er vendredi de chaque mois de 14h à 17h, ainsi que des conférences et des visites de sites dans la région. Elle fait paraître à la fin de l'année une revue historique : Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis.

Au sommaire de cette année :

- Histoire d'une commune
  - Pouillé-les-Coteaux. Premiers jalons pour son histoire.
- Histoire d'un pays
  - Le prieuré de Villeneuve « en la paroisse Sainte-Marie d'Ingrande »
  - Un commerce oublié, la charrée au port d'Ancenis.
  - Le promontoire du Mont-Glonne à Saint-Florent et le Verrou du Val de Loire vers Champtoceaux : deux sites désormais classés.
- Activités économiques d'hier et d'aujourd'hui
  - TroCantons, trente ans d'aventure humaine.
- Anniversaire
  - La médiathèque La Pléiade d'Ancenis a 30 ans.
- Biographie
  - Une championne olympique au Pays d'Ancenis : Thérèse Lemoine, médaillée des Jeux paralympiques.
  - Joséphine Baudry (1864-1915), écrivaine et historienne de Saint-Mars-la-Jaille.
- En mémoire
  - Un pavé mémoriel pour Chana Zylberberg.
- Anecdotes
  - À Ancenis, une tyrolienne face à l'Île Delage.
  - Trouvailles insolites en Loire.
- Nos brèves « en 4 » et La parole à nos lecteurs

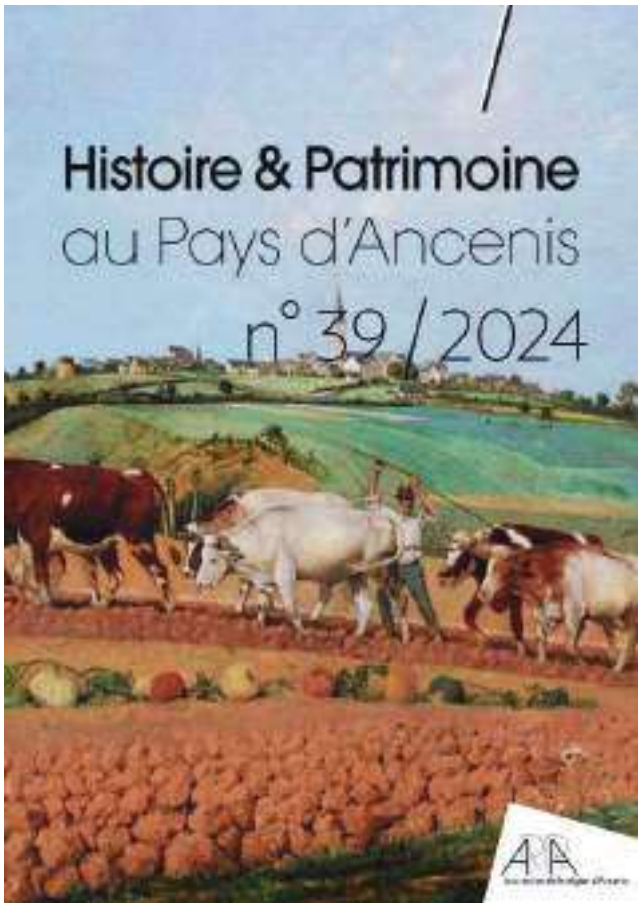

Le site web www.arra-ancenis.fr permet de prendre connaissance des activités de l'ARRA, d'adhérer et d'acheter les différentes revues publiées par l'association. Celles épuisées ont été numérisées et sont accessibles en ligne.

ASAD44

Collectif frelon asiatique

Plan de piégeage du frelon asiatique

Nous pouvons encore remercier le conseil départemental d'avoir financé les pièges.

La réussite est certaine ; les données n'ont pas encore toutes été transmises par les mairies mais nous pouvons d'ores et déjà vous faire part de la réussite du piégeage de printemps. Près de vingt mille fondatrices ont été prises entre le 15 février et le 31 mai.

Pour certains, les pièges n'ont pas ou peu capturé de frelons, pourquoi ?

Les pièges étant neufs. Il fallait les arroser de cidre et de miel avec un vaporisateur et cela tous les trois jours. (Il faut mélanger deux cuillères à soupe de miel et un litre de cidre). Grâce à cette méthode, la commune de Treffieux a capturé plus de 700 fondatrices et il n'a pas été trouvé de nid sur la commune à ce jour.

D'autre part il est conseillé de mettre les pièges dans les parterres et aussi dans les arbres comme le tilleul et de ne pas hésiter à tourner le piège d'un quart de tour si ça ne fonctionne toujours pas.

La population étant plus au courant de l'existence de nids de frelons, cela nous a permis de détruire un nombre considérable de nids primaires et de nids secondaires à l'automne.

Merci à vous, qui par votre engagement, aidez à la protection de l'abeille en luttant contre le frelon asiatique.

Vous pouvez encore piéger jusqu'à fin décembre car les futures fondatrices peuvent rester dans le nid pendant l'hiver.

Antoine Faguer

Vous pouvez commander des pièges à frelons que vous recevrez en février au prix de 32€ pièce.

afaguer@orange.fr

POLLENIZ : PROTÉGER LES VÉGÉTAUX ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

POLLENIZ a pour objectif la protection des végétaux et produits végétaux, la préservation de notre environnement et de la santé publique sur la zone géographique des Pays de la Loire.
Basées sur le triptyque Surveillance, Prévention, Gestion, des dangers sanitaires, des organismes nuisibles, des espèces émergentes et des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), les missions de POLLENIZ ont des effets sur les équilibres biologiques et la préservation des écosystèmes. Elles favorisent de fait, la protection des habitats, de la biodiversité, du climat, de la chaîne alimentaire, de la santé humaine et de la santé animale.
L'association POLLENIZ s'adresse aux professionnels des filières de production végétale, aux collectivités et aux particuliers ou entreprises détenteurs de végétaux.

NOS MISSIONS :

Surveillance :

- Surveillance de dangers phytosanitaires (comme la flavescence dorée de la vigne) et d'organismes émergents (comme le charançon rouge du palmier) en réalisant des missions d'inspection des végétaux.
- Épidémiosurveillance en effectuant une surveillance préventive des maladies infectieuses végétales afin de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- Accompagnement des professionnels des filières de productions végétales (inspections privées, formation, accompagnement technique sur les enjeux sanitaires…-

Prévention :

- Animation de réseaux de jardiniers amateurs, de professionnels, d'agents de collectivités,
- Communication par l'élaboration et la distribution de supports de communication, animation des réseaux sociaux et site web, parutions presse…
- Formation des bénévoles à la reconnaissance d'espèces émergentes ou d'Espèces Exotiques Envahissantes…

Gestion :

- Régulation d'Espèces Exotiques Envahissantes (ragondin, rat musqué, frelon asiatique… pour protéger les espèces endémiques,
- Régulation d'espèces ayant des impacts environnementaux, économique et de santé publique (chenilles processionnaires du pin et du chêne, Ambroisie à feuilles d'armoise…).

Une question sur un insecte ou un végétal ? Contactez notre antenne départementale pour que l'un de nos experts vous réponde !

RECONNAISSANCES ET DISTINCTIONS

POLLENIZ a obtenu la reconnaissance Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) en 2014, 2019 et 2024.
L'association a également reçu l'Agrément pour la protection de l'Environnement et d'être reconnue « Partenaires Engagés pour la Nature ».

POLLENIZ EN CHIFFRES
5 520 adhérents
2 694 piégeurs actifs
768 collectivités adhérentes
5 antennes départementales, Siège social en Loire-Atlantique

POLLENIZ est une structure de NEOVIZ Group. Véritable acteur de solutions, le groupe accompagne les entreprises, les professionnels, les collectivités et les particuliers face aux enjeux climatiques, environnementaux et de santé.

Les Jardins du Cœur

Toujours en pleine évolution

Il y a 30 ans, une poignée d'agriculteurs au grand Cœur, de Teillé et Pannecé, décidait de cultiver sur certaines de leurs parcelles, des légumes de base, pommes de terre, poireaux, carottes ..., en plus grand nombre que leurs besoins personnels, et de donner leurs surplus aux Restos du Cœur. C'était l'embryon des Jardins du Cœur de Teillé.

Progressivement, d'autres bénévoles sont venus les rejoindre, des propriétaires des communes environnantes ont mis gracieusement des parcelles à la disposition des jardins, du matériel a été trouvé et la gamme des légumes s'est étoffée.

Les Jardins de proximité de Teillé, **partie intégrante des Restos du Cœur de Loire-Atlantique**, sont ainsi arrivés à produire 25 à 30 Tonnes de légumes, sur 3 Ha 50, répartis sur une dizaine de parcelles sur Teillé, Pannecé, Mésanger, approvisionnant les Centres de distribution d'Ancenis, St. Mars la Jaille, Nort sur Erdre, Saffré. Le surplus est envoyé à Nantes qui les dispatche dans les Centres de distribution. Il y a une quinzaine de Jardins en L.A., le nôtre étant le plus important, en surface, tonnage et nombre de bénévoles.

Pour une meilleure organisation de notre travail, depuis plusieurs années nous cherchions un site où tout serait regroupé : terrain, matériel, stockage …. Fin 2022, ce vœu a été largement exaucé, grâce à des agriculteurs au grand cœur de St. Herblon. Des conventions ont été passées avec ceux-ci, les Restos du Coeur et la Compa. Cette année, quels que soient les légumes (oignons, échalotes, p.de terre, carottes, choux, citrouilles, courgettes, betteraves rouges, tomates, …) les récoltes sont exceptionnelles, **nous allons dépasser les 30 Tonnes de légumes frais**, qui feront le bonheur des Bénéficiaires, dont certains participent aux plantations ou récoltes.

Autre sujet de satisfaction, l'équipe de bénévoles s'est encore étoffée, nous sommes 28, dont 6 femmes, venant de Riaillé, Teillé, Bonnoeuvre, Pannecé, Mésanger, Ancenis, Oudon, Couffé, Trans, La Roche Blanche et nous avons plaisir à se retrouver chaque semaine. Notre lieu d'activité s'étant déplacé, on nous reconnaîtra désormais sous l'appellation **Jardins de Proximité de St. Herblon- Vair sur Loire.**

Nouveauté importante pour la prochaine saison, **2 serres nous ont été données,** une de 70 m2 et une grande de 320 m2. Elles ont été démontées et transportées par nos soins et sont en fin d'installation. Elles vont nous permettre de faire certains de nos plants, de diversifier ou désaisonnaliser certaines de nos cultures. C'est un travail bien spécifique, mais nous avons plusieurs spécialistes dans l'équipe.

Sur les 5 ha mis à notre disposition, nous en avons cultivé 4 cette année. Grâce au travail assidu de toute cette joyeuse équipe et à l'excellente ambiance jamais démentie, le suivi des cultures a été parfaitement assuré. Chaque lundi matin, quelquefois plus si besoin, nous avons rendez-vous à 9h. À St. Herblon.

Pour une meilleure répartition des tâches, nous nous sommes réorganisés, en mettant en place des Commissions. Nous sommes en réflexion pour améliorer notre parc matériel. C'est une équipe bien vivante et en évolution permanente.

Quelles que soient vos compétences, toutes les bonnes volontés seront accueillies à bras ouverts …... Vous serez les bienvenus !!

Contacts : Michel Daniélo 06 61 94 81 82
Michel Perray 06 83 26 11 06

NOTEZ BIEN !

MAIRIE de Pouillé les Côteaux

- Tel : 02.40.98.49.56
- Fax : 02.40.98.42.62
- **Mail** : accueil@pouillelescoteaux.fr

Maire :
Mr MERCIER Laurent

Adjoints :
Mme KNOEPFFLER Nadia
Mr ORHON Jean-François
Mme CARVALHO Maria
Mr CORITON Bruno

Horaires du secrétariat de mairie :
Le lundi : 9h-12h/ 14h-19h
Du mardi au vendredi : 9h-12h

Services de proximité

✓ **Relais Petite Enfance**

Maison de l'enfance : relai@sivu-enfance.fr
175, rue Pierre de Coubertin, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

- Matinées d'éveil : le mardi et le vendredi de 10h à 11h sur les communes de **Vair-sur-Loire, La Roche-Blanche et Pouillé-les-Côteaux**.
- Permanence le mercredi de 9h30 à 12h salle de la grotte **uniquement sur RDV** au : 02 40 09 94 53

Informations au 02 40 09 94 53 et par mail : relai@sivu-enfance.fr

✓ **Centre de soins infirmiers**

330 Boulevard du Dr Moutel, 44150 Ancenis-Saint-Géréon
Tel : 02 40 83 02 98

- Permanence à côté de la bibliothèque de Pouillé les Côteaux tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 9h à 9h15

Démarches administratives

✓ **France services d'Ancenis**

Rue du Dr Bousseau. 44156 Ancenis Cedex
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
Tel : 02 40 83 08 50
Mail : ancenis@france-services.gouv.fr

Presse

✓ **Correspondante de presse Ouest France**

Florence SAND
Tel : 06 95 52 20 36
Mail : florence.sand31@gmail.com

✓ **Correspondante de presse L'Echo d'Ancenis**

Sonia ADELAIDE-SMADJA
Tel : 06 78 35 03 78
Mail : Soleone@r-asso.fr

Mobilité

✓ **ALéop !**

De Pouillé les Côteaux à Nantes.
Ligne 346 (St Mars la Jaille/Le Cellier/Nantes).
L'arrêt de bus se situe rue du stade.
Jours et horaires sur le site : aleop.paysdelaloire.fr
Allô Aléop: 09 69 39 14 14

✓ **Taxi et transports médicaux**

HOIRY Alain
Tél : 06 65 31 37 30
Mail : taxi.hoiry.alain@gmail.com

Objets perdus/trouvés

En cas de perte ou d'objets trouvés (clés, bijoux, doudou, etc…), adressez-vous à la mairie !

Pensez à consulter régulièrement le site officiel de Pouillé les Côteaux. Vous y trouverez toutes les informations sur la commune ainsi que les actualités et idées de sorties !